

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
 En an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
 Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.
 S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Départ de S. A. S. le Prince pour les Etats-Unis.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Magistrat

Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles

Ordonnance Souveraine réglant l'exercice de la médecine dans la Principauté.

Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.

Arrêté ministériel fixant la composition du Comité de réception de la Conférence Internationale de l'Industrie Hôtelière.

Arrêté ministériel portant nomination d'un Interne à l'Hôpital de Monaco.

CONSEIL COMMUNAL :

Résultats des élections du 10 avril 1921.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES :
Addendum.

Installation de la Chambre.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Service des Postes. — Nouvelles taxes du Régime International

EXPOSITIONS DE MONACO :

Rapports du Commissaire Général et des Présidents de Sections.

Liste des récompenses décernées aux Exposants.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE HOTELIÈRE :

Constitution d'une Alliance Internationale de l'Hôtellerie.

ECHOS ET NOUVELLES :

Concert de bienfaisance donné par l'Association des Mutilés et Blessés.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — La Vie de Bohême ; Rigoletto.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Albert, accompagné de Son Aide de camp, le Commandant Bourée et du Docteur Louët, est parti vendredi dernier sur le paquebot transatlantique *La France*. Le Prince est invité à se rendre aux Etats-Unis par les Académies Américaines qui Lui ont conféré leur Grande Médaille d'Or pour Ses travaux scientifiques, et Lui ont exprimé le désir de La Lui remettre en personne.

A cette occasion, une réunion importante du monde intellectuel américain aura lieu dans la capitale pour entendre une communication du Prince sur l'œuvre scientifique de Sa vie.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**N° 2981^{bis}.ALBERT I^{er}PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grands-Croix :

MM. Guist'hau Gabriel, Ministre de la Marine française ;

le Marquis Di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Italie ;

le Vice-Amiral Charlier Charles, Commandant en Chef l'Escadre française de la Méditerranée Occidentale.

Grands Officiers :

MM. le Contre-Amiral Mottez Jean-Victor, Sous-Chef d'Etat-Major général de la Marine française ;

Charmeil Alexis, Conseiller d'Etat, Directeur au Ministère français du Commerce et de l'Industrie.

Commandeurs :

MM. le Capitaine de vaisseau Revault Abel-Jules, Chef d'Etat-Major du Vice-Amiral Commandant en Chef l'Escadre française de la Méditerranée Occidentale ;

le Capitaine de vaisseau Olmy Gaston-Pascal, Commandant le cuirassé *Paris*, de la Marine française ;le Capitaine de vaisseau Guy Victor-Vincent, Commandant le cuirassé *France*, de la Marine française ;

Guido Viola, Comte de Campalto, Chef de Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Italie ;

Officiers :

MM. Suard Georges-Louis, Chef du Cabinet Civil du Ministre de la Marine française ;

le Capitaine de corvette Mouren Lucien, Aide de camp du Vice-Amiral Commandant en Chef l'Escadre française de la Méditerranée Occidentale ;

MM. le Capitaine de corvette de Carné Louis, Commandant le contre-torpilleur *Capitaine-Mehl*, de la Marine française ;

le Capitaine de corvette Roquebert André, Commandant le contre-torpilleur *Enseigne-Roux*, de la Marine française ;

le Lieutenant de vaisseau Montagne Michel, de l'Etat-Major particulier du Ministre de la Marine française ;

le Lieutenant de vaisseau Trolley de Prevaux Jacques, de l'Etat-Major particulier du Ministre de la Marine française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,

FR. ROUSSEL.

N° 2981^{ter}.ALBERT I^{er}PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. A. Visconti, peintre-décorateur, est promu au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,

FR. ROUSSEL.

N° 2981^{quater}.ALBERT I^{er}PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Maurice Canu, Consul Général, Adjoint au Directeur du Service des Relations Extérieures, Président de la Section

Monégasque des Expositions, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2981^{quinquies}.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Paul Baudin, directeur-propriétaire de la Poterie de Monaco, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2993.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires, ensemble les présentations annexées du Premier Président de la Cour d'Appel et du Procureur Général ;

Vu les articles 2 et 47 n° 10 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 sur l'Organisation judiciaire et 3 n° 2 de l'Ordonnance réglementaire du 9 mars 1918 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

M. Gaston Roubion, Juge suppléant, est nommé Juge titulaire au Tribunal de Première Instance.

ART. 2.

M. Roubion continuera à remplacer le Juge de paix absent ou empêché.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trente et un mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2993^{bis}.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Lucien Bellando de Castro, Juge au

Tribunal de Première Instance, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trente et un mars mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2994.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance sur la Police générale du 6 juin 1867 ;

Vu l'article 1^{er} de Notre Ordonnance du 29 mai 1894 ;

Notre Conseil d'Etat entendu :

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Nul ne pourra exercer la médecine ou la chirurgie dans la Principauté sans une autorisation délivrée par le Ministre d'Etat, conformément aux dispositions de la présente Ordonnance.

ART. 2.

L'autorisation prévue à l'article précédent ne sera délivrée que sur le vu d'un diplôme français de Docteur en médecine ou d'un titre universitaire reconnu équivalent par une Commission dont la composition sera déterminée ultérieurement par Arrêté du Ministre d'Etat.

ART. 3.

Aucune autorisation ne pourra être délivrée, même à titre provisoire, tant que le nombre des médecins et chirurgiens en exercice sera égal ou supérieur à quarante-quatre.

En cas de vacances, la Commission, obligatoirement consultée, présentera au Ministre d'Etat, par ordre de préférence, une liste de trois candidats.

ART. 4.

Exceptionnellement, des autorisations pourront être délivrées, en excédent du chiffre fixé à l'article précédent, après avis de la Commission :

1° en faveur des monégasques pourvus d'un diplôme français de Docteur en médecine ou d'un titre équivalent ;

2° en faveur des étrangers pourvus en France du titre d'Agrégé des Facultés de médecine ou de Médecin des hôpitaux de la ville de Paris ou de la ville de Lyon.

Lorsque par suite de ces autorisations exceptionnelles, le maximum fixé à l'article 4 sera dépassé, il ne pourra être délivré aucune autorisation nouvelle tant que le nombre des médecins en exercice n'aura pas été ramené, par des vacances, au-dessous de ce maximum.

ART. 5.

Le nombre maximum des autorisations

puvant être délivrées, ainsi que les conditions à exiger des candidats, seront fixés, s'il y a lieu, par Arrêté du Ministre d'Etat, après avis de la Commission, en ce qui concerne les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes.

ART. 6.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le premier avril mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2995.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Eugène Frey, décorateur, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le premier avril mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu l'article 4 de l'Ordonnance Souveraine du 30 mars 1921, portant organisation d'une Conférence Internationale de l'Industrie Hôtelière ; Vu la délibération, en date du 4 avril 1921, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le Comité de Réception de la Conférence Internationale de l'Industrie Hôtelière est constitué comme suit :

COMITÉ D'HONNEUR

Président :

Son Excellence le Ministre d'Etat ;

Vice-Président :

MM. le Président du Conseil National ;
le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures ;
les Consuls Généraux de France et d'Italie.

Membres :

MM. les Conseillers de Gouvernement ;
le Maire de Monaco.

COMITÉ RÉGIONAL.

Président :

M. E. Perréard, Président de l'Union Régionale et des Hôteliers de Cannes.

Vice-Président :

M. H. Trüb, Ancien Président de la Chambre de Commerce de Monaco.

Membres :

MM. Giraudy, Président des Hôteliers de Nice; Brunetti, Président des Hôteliers de Menton; Tillet, Président des Hôteliers de Beaulieu; Caminale, Président des Hôteliers de Beausoleil; le Docteur Auby, Président des Hôteliers de Saint-Raphaël; Robin, Président des Hôteliers de Hyères; Hugues, Président des Hôteliers de Grasse.

COMITÉ MONÉGASQUE.

Président :

M. Trüb, Ancien Président de la Chambre de Commerce.

Vice-Présidents :

MM. Joseph Crovetto, Conseiller Communal; Brémond.

Secrétaire :

M. Ferreyrolles.

Délégués :

MM. Davico, Fleury, Gaillard, Rollandais.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 4 avril 1921.

Le Ministre d'État,

R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'État de la Principauté, Vu les propositions de M. le Docteur Marsan, médecin en chef de l'Hôpital; Vu la délibération, en date du 24 mars 1921, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Trobard Pierre-Paulin-François, étudiant en médecine de la Faculté de Paris, est nommé Interne, à titre provisoire, à l'Hôpital de Monaco.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 9 avril 1921.

Le Ministre d'État :

R. LE BOURDON.

CONSEIL COMMUNAL

Résultat des Elections du 10 Avril 1921
(Scrutin de ballottage.)

Inscrits	652
Votants	397
Suffrages exprimés.....	394
Bulletins nuls	3

Ont obtenu :

MM. Cioco Paul, avocat défenseur près la Cour d'Appel..... 233 voix. Elu

MM. Scotto Albert, artiste-musicien 256 voix. Elu.	
Devissi François.....	193 »
Fautrier Etienne.....	82 »
De Castro Louis	5 »
Néri.....	4 »

CHAMBRE CONSULTATIVE
des Intérêts Économiques

ADDENDUM

A la liste des candidats à la Chambre Consultative des Intérêts Économiques, publiée dans le *Journal de Monaco* du 15 mars dernier, (10^e Collège), ajouter le nom de M. Jean-Baptiste Sappia, qui a obtenu 139 suffrages.

Nous croyons savoir que M. le Ministre d'État se propose de procéder, vendredi 22 avril courant, à l'installation et à l'ouverture de la session de la Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts fonciers et professionnels étrangers.

AVIS & COMMUNIQUÉS

SERVICE DES POSTES

Nouvelles Taxes du Régime International
(Pays autres que la France.)

<i>Lettres.</i>	
De 0 à 20 gr.	fr. 0 50
Au-dessus de 20 gr. : par 20 gr. ou fraction de 20 gr.	0 25
<i>Cartes postales.</i>	
Pour la carte simple et pour chaque partie de la carte avec réponse payée	0 30
<i>Papiers d'affaires.</i>	
Par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant	0 10
Minimum de perception	0 50
<i>Imprimés.</i>	
Par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant	0 10
<i>Journaux périodiques.</i>	
Expédiés directement par les éditeurs : par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant.....	0 05
<i>Echantillons.</i>	
Par 50 gr. ou fractions de 50 gr. excédant	0 10
Minimum de perception.....	0 20
<i>Impressions en relief à l'usage des aveugles.</i>	
Par 500 gr. ou fraction de 500 gr. excédant	0 05
<i>Recommandation.</i>	
Droit fixe.....	0 50
<i>Valeurs déclarées.</i>	
<i>Lettres :</i>	
1 ^o Taxe d'affranchissement applicable à une lettre ordinaire du même poids pour la même destination.	»
2 ^o Droit fixe de recommandation	0 50
3 ^o Droit d'assurance par 300 fr. ou fraction de 300 fr. excédant et par pays participant au transit territorial Avec addition d'un droit de 0 fr. 10 par 300 fr. ou fraction de 300 fr. excédant et par pays participant au transit maritime (voir Tarif International, pages 62 à 67, tableau VI, colonne 5).	0 05
<i>Boîtes :</i>	
1 ^o Taxe d'affranchissement par 50 gr. ou fraction de 50 gr. excédant.....	0 20
Avec minimum de perception de.....	1 »
2 ^o Droit fixe de recommandation	0 50
3 ^o Droit d'assurance égal à celui perçu pour les lettres.	»
<i>Avis de réception.</i>	
Droit fixe perçu au moment du dépôt de l'objet.....	0 50
Droit fixe lorsque l'avis est demandé postérieurement au dépôt de l'objet	1 »
<i>Demande de renseignements concernant des objets ordinaires ou recommandés.</i>	
Si l'expéditeur n'a pas déjà acquitté la taxe d'un avis de réception lorsqu'il s'agit d'un objet recommandé..	1 »
<i>Envois contre remboursement.</i>	
1 ^o Taxes et conditions des objets recommandés ou chargés de même catégorie non grevés de remboursement.	»
2 ^o Droit fixe de remboursement payé par l'expéditeur.	0 10

3 ^o Droit d'encaissement retenu sur le montant du remboursement indépendamment de la taxe ordinaire des mandats	fr. 0 15
<i>Envois exprés.</i>	
Taxe fixe à percevoir sur l'expéditeur.....	1 »
<i>Objets non ou insuffisamment affranchis.</i>	
Taxe double du montant de l'affranchissement manquant ou de l'insuffisance d'affranchissement avec minimum de perception de.....	0 30
<i>Mandats-poste.</i>	
Jusqu'à 50 fr.....	0 50
De 50 fr. 01 à 100 fr.....	1 »
Au delà des 100 premiers francs, par 100 fr. ou fraction de 100 fr. excédant	0 50
<i>Avis de paiement.</i>	
S'il est demandé au moment de l'émission, droit fixe de	0 50
<i>Demande de renseignements sur le sort d'un mandat.</i>	
Si l'expéditeur n'a pas déjà acquitté la taxe d'un avis de paiement.....	1 »
<i>Recouvrements.</i>	
Affranchissement des enveloppes de valeurs à recouvrer. Taxe applicable à une lettre recommandée de même poids pour la même destination.	»
Droit d'encaissement : pour chaque valeur recouvrée.	0 30
Taxe de présentation des valeurs impayées : pour chaque valeur.....	0 20

EXPOSITIONS DE MONACO

1920-1921

A l'occasion de la publication du palmarès des récompenses décernées aux exposants, le *Journal de Monaco* reproduit ci-dessous des extraits du long et important rapport de M. le Commissaire Général Chabert et le texte des rapports des Présidents de Section lus à la séance du jeudi 17 mars dernier et qui n'avaient pu trouver place dans le compte rendu de cette cérémonie.

M. Pierre Chabert a débuté en ces termes :

La présence, dans les eaux de Monaco, de navires de guerre, la venue de Ministres éminents : MM. Gabriel Guist'hau, Ministre français de la Marine et Son Excellence le Marquis di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat Italien aux Affaires Etrangères, sont les preuves évidentes que la France et l'Italie veulent donner une consécration solennelle à l'Exposition de Monaco, destinée à compléter et à poursuivre l'œuvre des Congrès pour le développement des Stations hydro-minérales, climatiques, balnéaires et alpines des Nations Alliées.

Tout l'honneur de cette grande manifestation économique revient à S. A. S. le Prince Albert I^{er} de Monaco qui, après avoir consacré Sa vie aux œuvres de science et de progrès social, a pris la tête d'un grand mouvement pour la mise en valeur du Tourisme, source précieuse et inépuisable de richesse nationale.

Après avoir dit quelques mots de l'Exposition rétrospective, l'orateur parle de l'Exposition alpine :

L'Exposition Alpine, due à l'initiative de M. le Baron F. Gabet, Président du Club Alpin français et Président du Congrès de l'Alpinisme, dont les travaux ont été si féconds, a été installée dans le Musée Océanographique. Elle comprenait une partie des travaux scientifiques de S. A. S. le Prince Albert I^{er} : d'abord la croisière de 1898 à 1899 sur la côte Nord-Ouest du Spitzberg, puis la mission scientifique d'exploration terrestre de 1906 et 1907, dont les précieux résultats ont certainement influé sur les décisions de la Conférence de la Paix qui a décidé que le Spitzberg serait rattaché à la Norvège. Des cartes, de magnifiques photographies, du plus vif intérêt au point de vue glaciologique, s'ajoutaient à cet aperçu de la grande œuvre scientifique du Prince Albert.

Il rappelle la participation de la France, du Canada, du Japon et regrette les retards qui ont fait obstacle à la participation des Etats-Unis.

M. Chabert apprécie ensuite en termes flatteurs la présentation de la Section monégasque et remercie les autorités de la Principauté qui, dit-il, lui ont donné un concours aussi précieux que dévoué.

Passant à la Section française, il félicite le Touring Club de France de l'organisation de l'Exposition du Tourisme. Il ajoute :

Les nombreux hôtes de la Riviera qui ont visité les diverses sections de l'Exposition de Monaco, et qui ont pu sans peine dégager la valeur des divers éléments exposés au Pavillon des Beaux-Arts, ont eu la joie de constater les progrès réels du tourisme français, puissamment secondé par le Gouvernement. Nous ne saurions trop féliciter les artisans de cette participation du tourisme officiel : M. Fernand David, Président de l'Office National du Tourisme; M. Defert, Président et M. Auscher, Vice-Président du Touring-Club

de France, M. Edmond Chaix, Président de la Commission du Tourisme à l'Automobile-Club de France et M. Famechon, Directeur de l'Office National du Tourisme ».

Sous la vigoureuse impulsion de M. Stéphane Dervillé, Président de la Compagnie des Chemins de Fer du P. L. M., M. Raybaud, Président du Groupe des Transports, a pu montrer au public ce que nos chemins de fer ont fait pour l'agrément et la commodité des voyageurs.

De leur côté, les Compagnies de navigation ont fait un effort très intéressant et, nouvelles-venues dans le Tourisme, les Compagnies de Navigation aérienne ont tenu à manifester, à Monaco où depuis de longues années ont été organisées la plupart des manifestations en faveur de la conquête de l'air, leur intention bien marquée de jouer désormais leur rôle dans l'organisation matérielle du Tourisme français.

Les Stations Thermales et Climatiques, grâce au dévouement et à la compétence de M. Bonjean, Vice-Président de la Section Française, nous ont offert une participation infiniment plus importante encore que celle qu'elles avaient consentie aux précédentes expositions. En effet, cinquante-deux stations avaient envoyé des panoramas, dioramas, maquettes, photographies, le tout d'un admirable effet artistique. Ces éléments, à côté des travaux remarquables du Professeur Albert Robin sur la spécialisation de la cure, ont permis de montrer aux visiteurs de l'Exposition, les perfectionnements apportés dans l'aménagement des diverses stations françaises dont la variété et la richesse sont incomparables.

M. Chabert félicite enfin le Comité Français du succès remporté auprès du public par l'Exposition des industries de luxe installée au Palais du Soleil.

Il m'est donc agréable, dit-il, comme membre du Comité Français des Expositions, de féliciter notre cher et vénéré Président, M. Emile Dupont, pour le concours si actif apporté à l'Exposition de Monaco. Mes remerciements iront en particulier à M. Vinant qui n'a pas hésité, pendant plus d'un an, à délaissier ses occupations personnelles pour faire la plus dévouée des croisades auprès des exposants et les décider à donner leur adhésion. On doit à M. Vinant et à ses collaborateurs la plus large part du succès de la manifestation dont nous fêtons aujourd'hui le couronnement. Qu'ils veuillent bien recevoir ici l'expression de toute notre gratitude.

Le Commissaire Général parle ensuite longuement de la Section italienne. Il loue la contribution apportée par M. Bertarelli, directeur général du Touring Club Italien, par l'Office National italien du Tourisme et par M. le Consul Général Mazzini « qui a été l'âme de cette belle manifestation ».

L'Exposition Italienne, dit-il, donne une vision synthétique, mais complète, des sites merveilleux qui attirent chaque année les visiteurs de tous les pays vers les hautes montagnes alpines ou apennines, les stations thermales, les bords enchanteurs des lacs italiens ou les grandes villes connues dans le monde entier par leurs œuvres d'art, leurs monuments et les souvenirs de vingt siècles de civilisation.

M. P. Chabert, dans la dernière partie de son rapport, examine les enseignements qui se dégagent des Expositions de Monaco et indique les conditions dans lesquelles devront se présenter les futures Expositions de tourisme. Elles devront faire connaître les expositions touristiques du pays ; son aspect général au moyen de photographies en couleur et de dioramas ; les moyens de transport ; la situation des industries hôtelières et de séjour avec des indications précises sur le nombre, le confort et les prix des hôtels ; la spécialisation des stations thermales ou climatiques et enfin posséder un bureau de renseignements pratiques analogue à celui que les Chemins de fer italiens de l'Etat ont aménagé.

M. le Commissaire Général conclut en ces termes :

Au terme de ce rapport, il me sera permis de conclure que l'Exposition de Monaco, si belle d'enseignement, a déjà porté de premiers fruits. J'en trouve la première preuve dans l'empressement mis par le public à visiter les différentes sections de l'Exposition, une seconde dans les multiples demandes de renseignements en vue d'un séjour, reçues par les stations de France et d'Italie et provenant de nos hivernants. Enfin, s'inspirant de l'Exposition de Monaco, et le fait mérite d'être souligné, il vient d'être décidé que l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs Modernes, que le Gouvernement Français prépare pour 1923, comportera une section de tourisme.

En ouvrant les Congrès interalliés de 1920, le Prince Albert déclarait que ce n'était qu'une préface : L'Exposition a été le premier chapitre de l'œuvre de longue haleine à laquelle s'est attachée Son Altesse, et dont le but est d'assurer aux Pays alliés, à la France, à l'Italie et à la Principauté de Monaco en particulier, la suprématie touristique.

Il termine enfin par les remerciements, dont le *Journal de Monaco* a donné le texte, à l'adresse

de S. A. S. le Prince, de S. A. S. la Duchesse, de M^{re} le Duc de Valentinois, de M. Guist'hau, Ministre de la Marine française et de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Italie.

M. Vinant, Président de l'Exposition française, lit ensuite le rapport suivant :

Monseigneur,

Lorsque M. Pierre Chabert, Commissaire Général, est venu, au nom de Votre Altesse, demander à notre Président, M. le Sénateur Dupont, l'appui du Comité Français pour organiser l'Exposition de Monaco, il a reçu l'accueil le plus empressé et l'assurance d'un concours le plus dévoué et le plus désintéressé.

En effet, le Comité Français reconnu d'utilité publique, dépendant du Ministère du Commerce, n'est pas seulement une œuvre d'expansion commerciale, mais aussi de propagation de la pensée et des sympathies françaises à l'étranger.

Quelques années avant et même à la veille de la guerre, par sa participation aux grandes Expositions universelles qui ont eu lieu en Italie, en Belgique, en Angleterre, il préparait par ses rapports de sympathie avec nos voisins, par ses accords commerciaux conclus, par les cérémonies officielles qui eurent lieu, comme celle d'aujourd'hui, à ces occasions, une entente cordiale qui devait se transformer bientôt en un faisceau d'alliances qui s'est dressé, par la suite, devant l'envahisseur, comme une grille infranchissable.

Pendant la guerre, malgré les sous-marins, il continuait son œuvre de propagande à San Francisco et à Casablanca, prouvant ainsi sa vitalité et faisant partager la confiance inébranlable de la France dans la Victoire du Droit.

Dès que la paix fut signée, c'est à Strasbourg délivrée qu'il destina sa première manifestation, s'installant dans le Palais même de l'ancien Empereur.

Après celle de Strasbourg, nulle invitation ne pouvait être plus agréable à notre Comité que celle de venir à Monaco où il est l'hôte d'un Prince, ami de la France, bienfaiteur de l'humanité, et de se trouver en contact intime avec la population de la Principauté qui, en maintes circonstances, a prouvé toute sa sympathie pour nos compatriotes.

Le Comité des Expositions est tout particulièrement heureux de constater que le Gouvernement de la République a non seulement approuvé sa participation à l'Exposition de Monaco, mais qu'il consacre aujourd'hui, par sa présence à cette cérémonie, le succès qu'il y a remporté.

Nous remercions M. Guist'hau, Ministre de la Marine, ancien Ministre du Commerce, Président d'honneur de notre Comité, de nous donner cette marque d'estime et de sympathie.

Nous remercions également M. Dior, Ministre du Commerce, de s'être fait représenter officiellement par M. Charneil, Conseiller d'Etat, Directeur des Expositions au Ministère du Commerce.

Il ne s'agissait pas ici d'une grande Exposition universelle, mais d'une démonstration plus restreinte et spécialisée, mettant sous les yeux des Membres du Congrès Médical interalliés et plus tard sous les yeux des visiteurs, les richesses touristiques de la France, ses Stations climatiques, ses Villes d'Eaux si réputées, ses Stations balnéaires, puis, nos industries touristiques naissantes et celle de l'hôtellerie.

On peut considérer dans notre organisation deux parties distinctes :

La première, toute documentaire, consiste en documents imprimés, photographies, dessins, cartes, dioramas, prospectus, projections cinématographiques ; la seconde concerne plus particulièrement l'industrie.

La première a été installée en trois mois, malgré les grèves de chemins de fer. C'est celle que Votre Altesse Sérénissime nous a fait le grand honneur d'inaugurer le 1^{er} mai dernier, accompagnée par Son Altesse la Duchesse de Valentinois et Monseigneur le Duc de Valentinois. Elle occupait la totalité du Palais des Beaux-Arts.

On y voit figurer le Touring-Club français (présidé par M. Défert), sous la forme de plans en relief, de cartes d'état-major, photographies de nos plus beaux sites, itinéraires de tourisme, publications et brochures intéressantes la propagande. Puis, des films cinématographiques y sont projetés tous les jours sur l'écran.

La classe des Villes d'Eaux, sous la présidence de M. Bonjean : 65 stations y ont pris part et on y remarque tout spécialement les belles expositions de Vichy et d'Aix-les-Bains qui ont tenu à bien faire les choses.

Dans une autre salle, les Compagnies de transports. Les Chemins de fer (sous la présidence de M. Raybaud, inspecteur principal du P. L. M.). Les Chemins de fer de l'Etat, les Compagnies P. L. M., de l'Orléans, du Midi y sont représentées. Les transports maritimes ont comme président M. Dal Piaz, président de la Cie Transatlantique.

Et enfin, pour la première fois, figurent dans une Exposition, les Compagnies de transports aériens, sous la présidence de M. Yves Périné, membre de l'Aéro-Club.

La seconde partie devait être inaugurée en octobre pour finir en décembre. Il fut reconnu, au dernier moment, que ce n'était pas une époque bien choisie et il fut décidé d'en reculer la durée de décembre à fin mars. Deux mois après nos exposants étaient installés et nous ouvrons cette seconde partie le 25 décembre en même temps que l'Exposition de nos amis Italiens.

Cette seconde section de l'Exposition est installée en deux endroits différents.

Au pavillon de la Condamine, figure la participation de la Ville de Paris, prouvant ainsi l'importance qu'elle attache au Tourisme, ayant la prétention très légitime

d'être classée elle-même comme une des premières villes touristiques.

A côté de la Ville de Paris, se trouve l'Exposition de la Principauté de Monaco, décidée également à la dernière heure sous cette forme, mais prouvant par l'intérêt qu'elle comporte ce qu'elle aurait pu être. C'est un début et une révélation pour les visiteurs et pour les Monégasques eux-mêmes.

Nous trouvons ensuite la classe des Sports. Ici, ce n'est plus la documentation, c'est la réalisation, à petite échelle il est vrai, l'emplacement étant restreint. Les armes de chasse, les munitions, les bicyclettes, les articles et vêtements de voyage y sont représentés, et comme attraction, un campement facilement transportable, réalisant le désir que Votre Altesse a exprimé de voir, un jour, professeurs et élèves partir en excursion, le pic à la main, transportant sur leur dos tout ce qu'il faut pour se loger et se nourrir, pratiquant ainsi un sport qui, s'il l'était davantage, transformerait en une race vigoureuse la jeunesse française.

Au Palais du Soleil, se trouvent groupées les classes des instruments de précision et de la mécanique, sous la présidence de M. Pellin. L'optique, les instruments d'arpentage, les baromètres, la photographie, la cinématographie, l'électricité y sont représentés par des maisons de premier ordre. Puis, pour l'industrie hôtelière : l'architecture, le génie civil, l'ameublement, la musique, les bronzes, l'alimentation, qui sert également au Tourisme, et enfin, les classes que les visiteurs de Monaco ont appelé dès le début les « industries de luxe » : la bijouterie, l'orfèvrerie, la fourrure, le vêtement et ses accessoires.

J'avais demandé aux exposants de ces classes de faire des choses simples pour le Tourisme et l'Hôtellerie, meubles rustiques, etc., mais dans leur désir de plaire, ils ont voulu faire très bien et j'estime que nous n'avons qu'à nous en louer, car cette partie de l'Exposition attire de nombreux visiteurs qui se répandent ensuite dans les autres sections où ils trouvent la documentation intéressante du Tourisme.

Dans une Exposition, il faut pouvoir attirer le public et je crois que nous y avons réussi, car, alors que nous n'avions que quelques centaines de visiteurs en décembre, en février nous en comptons vingt mille et en mars ce nombre doublera certainement. Nous estimons que c'est un succès pour notre Exposition.

JURY. — Le Jury des récompenses a été constitué suivant les Règlements des Expositions officielles et a fonctionné sur place en décembre pour les villes d'eaux et en février pour le restant de l'Exposition.

Le nombre de nos exposants ou collectivités est de 719, la plupart ayant obtenu des récompenses élevées dans les précédentes Expositions internationales.

Il a été distribué :

Grand Prix Spécial à la Ville de Paris.

239 Exposants ont été mis Hors concours, soit comme Membres du Jury, soit, sur la demande d'exposants ayant déjà obtenu un Grand Prix dans les Expositions précédentes.

Il a été décerné 187 diplômes de Grand Prix, 50 Diplômes d'Honneur, 96 Médailles d'Or, 35 Médailles d'argent et un certain nombre de Médailles de bronze et de Mentions honorables.

Monseigneur, tels sont les résultats des efforts de nos Exposants qui se sont empressés de répondre à l'invitation de Votre Altesse. Ils seront très heureux s'ils ont pu Vous satisfaire.

M. le Grand Officier Enrico Franza, Président de la Section italienne, donne lecture de son rapport dont voici le texte :

Monseigneur, Altesses, Excellences, Messieurs,

Au nom de notre Délégation, j'ai l'honneur de prendre la parole pour rendre hommage à toutes les illustres personnalités qui, avec un empressement que nous ne pourrions jamais oublier, ont facilité l'accomplissement de notre mission et pour résumer ensuite, le plus brièvement possible, l'histoire et le contenu de l'Exposition Italienne à Monaco, dont le succès a été non moins satisfaisant que celui de l'Exposition Monégasque et de celle, tant admirée, de notre noble voisine la France, si dignement représentée par son éminent Ministre, M. Guist'hau.

C'est avec la plus grande expression de reconnaissance que je m'adresse à Vous, Monseigneur, à Vous qui avez été notre auguste et généreux patron, notre plus insigne collaborateur. Ce que nous avons recueilli et présenté ici pour la divulgation de nos beautés naturelles, de notre progrès touristique, de l'importance de nos villes d'eaux et de nos stations climatiques, a magnifiquement trouvé place dans les salles de Votre Palais que Vous avez si gracieusement mis à notre disposition ; la richesse du cadre a considérablement contribué à mettre ce matériel en valeur et à en faire apprécier le mérite.

L'honneur que, non sans sacrifice, il Vous a plu de nous faire a été profondément apprécié ; permettez-moi d'interpréter le sentiment de toute la Délégation Italienne en Vous soumettant nos sincères et respectueux remerciements.

Suivant Votre exemple, Monseigneur, les fonctionnaires de Votre Cour, le Gouvernement de la Principauté, les autorités municipales ont fait tout ce que leur position a permis pour nous aider. On a consenti à tout ce que nous avons demandé, avec une obligeance et une largesse qui nous ont émus.

Le Comité des Expositions nous a donné son puissant appui. De même, à la requête des Chemins de fer de l'Etat, la Société des Bains de Mer a permis qu'on installât leur pavillon sur le plus admirable emplacement qu'on pût imaginer, contribuant ainsi à l'heureuse réussite de l'excellente initiative.

Monseigneur, Altesses, Excellence, Messieurs, on nous

a accueillis en frères. Le beau drapeau monégasque a marié ses couleurs à celles des deux nations latines, dont les côtes sont baignées par la même mer, se confondant dans une seule gloire d'azur et de soleil. C'est vers cet azur, vers ce soleil que France et Italie, ralliées par ce merveilleux trait d'union qu'est la Principauté de Monaco, désirent attirer le courant des touristes, leur exaltant de plein accord, la beauté du sol, le glorieux patrimoine d'art, les traditions d'hospitalité, les progrès intellectuels des deux pays, alliés dans les œuvres de paix comme ils le furent dans la guerre, jusqu'à la victoire finale.

Ceux qui nous ont fait l'honneur de visiter l'Exposition Italienne peuvent nous rendre témoignage qu'elle n'a pas été aménagée et organisée dans le but banal d'une spéculation hôtelière. Non que parmi les buts qu'elle se propose il n'y ait celui de prouver aux voyageurs qu'en Italie ils trouveront tout le confort conciliable avec les difficultés du moment; mais, à part ce côté pratique des exigences du touriste, le matériel exposé révèle aux visiteurs mille merveilles ignorées de notre terre natale: bois, rochers, glaciers, délicieuses petites villes, églises, sanctuaires, hermitages, marines lumineuses et presque inconnues; et cela à côté des plus insignes monuments, des plus superbes villes, des plus fréquentées stations maritimes et climatiques que tout le monde connaît et que nul touriste n'a oublié de visiter. On y trouve diligemment illustrées et cataloguées les notices scientifiques et statistiques sur nos plus célèbres eaux salutaires; on y apprécie les progrès de notre automobilisme au service du public.

Votre attention, celle des médecins en particulier, s'est portée, j'en suis sûr, vers les deux salles réservées à nos thermes de Montecatini et de Salsomaggiore, propriété de l'Etat italien. Stations de premier ordre, fréquentées par une foule d'Italiens et d'étrangers qui gardent une foi aveugle et bien justifiée en leurs sources miraculeuses, elles offrent aussi tout l'agrément désirable par leurs parcs délicieux, par leurs promenades suggestives. Et à côté d'elles nos établissements de Sermione, de Roccaro, d'Acqui, de Roncogno, de Salice, de Monsumano, s'affirment par leur efficace thérapeutique bien connue.

D'autres salles ont été affectées à la réclame artistique que nos Chemins de fer de l'Etat, de concert actuellement avec l'Office italien du tourisme, ont organisé depuis 1905. Cet Office, récemment institué et généreusement subventionné par l'Etat fut, avec le Touring Club, le savant organisateur de notre manifestation. Nos villes d'eaux, nos stations hivernales, nos forêts séculaires, nos lacs, se montrent à vos yeux dans toute leur splendeur, ainsi que les plages de Rapallo, de Sanremo et d'Alasio et le Lido de Venise. C'est notre beau pays, la terre bénie de l'art et de l'amour, qui s'offre à vous, qui vous demande de le connaître et de l'aimer. Allez vers lui en toute confiance: l'Italie, comme Sienne, dit à l'étranger: *Cor tibi magis Italia pandit*: c'est notre mère commune qui vous ouvre ses bras et son cœur.

Mais il y a deux salles qui, permettez-moi de le dire, font palpiter notre cœur d'orgueil légitime et de sainte émotion. Elles nous présentent les régions délivrées par notre vaillante armée à prix de sang et d'héroïsme, sanctifiées par les sacrifices de notre plus pure jeunesse: Trente et Trieste et leur territoire, les deux villes sacrées qui ont vu notre ennemi poursuivi l'épée dans les reins, tandis qu'à Rome la cloche du Capitole sonnait à toute volée pour annoncer au monde le triomphe de la liberté et du droit.

C'est ce triomphe que Dante, du haut de son monument de Trente, proclame à l'humanité entière; sa voix nous dit: Après les angoisses de la guerre, vous ressentez encore les angoisses de la paix; haut les cœurs! la paix viendra enfin belle et radieuse, et avec elle le travail, la fraternité, l'activité féconde des peuples sortis enfin des convulsions d'une lutte exténuante.

Monseigneur, Altesses,
Excellences, Messieurs,

La cérémonie d'aujourd'hui marque la clôture officielle des expositions. Notre Délégation a donc achevé virtuellement ses travaux. Elle prend congé de vous, remerciant encore une fois tous ceux qui lui ont prêté généreusement leur concours désintéressé. Je n'ai pas cité leurs noms; ils sont gravés en lettres d'or dans notre cœur, le Vôtre surtout, Monseigneur, qui pratique les devoirs de Votre charge avec tant de noblesse et de foi, qui avez été notre protecteur auguste et munificent.

M. Canu, Président de la Section monégasque, lit à son tour le rapport sur sa section:

Monseigneur,
Messieurs les Ministres,
Messdames,
Messieurs,

Il serait peu convenable sans doute de retenir longtemps, sur le Salon de la Principauté de Monaco, votre attention sollicitée par les richesses que l'ingéniosité et le goût de l'industrie française ont accumulées au Palais du Soleil, par la sobre et élégante ordonnance où la Ville de Paris affirme sa souveraineté, par le merveilleux ensemble de photographies, d'aquarelles, de cartes qui retracent, pour l'enchantement des yeux, l'infinie variété et la constante splendeur de la terre italienne,

*Magna parens frugum, Saturnia tellus,
Magna virum.*

Mais vous ne refuserez pas, je l'espère, de jeter un coup d'œil rapide sur la tentative qu'a réalisée ce petit pays pour marquer sa place entre les deux grandes nations qui l'avoisinent.

Monseigneur,

Lorsque Votre Altesse eut décidé de compléter et, pour ainsi dire, d'illustrer l'enseignement des Congrès de Monaco, en réunissant sur le territoire monégasque les

Expositions française et italienne. Elle voulut bien accueillir et favoriser l'idée de profiter de cette circonstance pour présenter à nos hôtes un abrégé des beautés naturelles dont la Principauté est le centre, et un aperçu de l'activité, tant intellectuelle qu'économique, que dérobent, aux yeux peu attentifs, l'agrément d'un climat et la grâce d'un décor faits, semble-t-il, pour la seule douceur de vivre.

Le Comité français, informé de la pensée de Votre Altesse, tint à honneur de manifester sa gratitude pour le Haut patronage que Vous lui aviez accordé et de témoigner sa sympathie à l'égard du petit pays dont il recevait l'hospitalité. Je ne saurais trop remercier M. Vinant, Président de ce Comité, et ses distingués collaborateurs, du gracieux empressement avec lequel ils concédèrent aux organisateurs de l'Exposition monégasque une partie de l'emplacement réservé à leurs propres exposants, ni de l'attention particulièrement délicate qui nous valut une place de choix, à côté de la Ville de Paris.

Mes remerciements doivent aller également à M. Chabert, Commissaire Général, dont l'activité débordante, répandue en tous lieux, ne négligea pas de se faire utilement sentir dans notre modeste enceinte.

Sous la haute direction de S. Exc. le Ministre d'Etat Le Bourdon, la Commission Monégasque des Expositions, présidée avec un tact et une sûreté de jugement qu'il ne m'appartient pas de louer, par M. le Conseiller de Gouvernement Gallépe, prit connaissance du projet et, imbue de ce principe de bonne administration, que l'exécution doit être confiée à un seul, voulut bien laisser à son Commissaire une pleine liberté d'action.

Elle ne lui aurait, certes, servi de rien si les plus précieux et les plus dévoués concours n'avaient immédiatement répondu à son appel.

Ce m'est un agréable devoir de reconnaissance que de citer ici M. Camille Blanc qui, justement soucieux de tout ce qui peut contribuer à la prospérité et au renom de la Principauté, et éclairé sur l'intérêt que Votre Altesse Sérénissime daignait prendre à notre œuvre, m'a assuré l'aide inappréciable des services que dirigent avec tant de compétence MM. Martiny et Visconti.

Grâce à eux, nous avons pu donner un cadre convenable aux productions que nous avons rassemblées et que M. Chabert et M. Vinant ont bien voulu signaler en des termes auxquels mes collaborateurs et moi-même sommes profondément sensibles.

Messieurs,

Comme je l'indiquais tout à l'heure, nous avons poursuivi un double but:

Rappeler à nos hôtes de passage que, derrière la façade brillante offerte à leurs regards, il y a une population qui, soutenue par la bienveillance et guidée par l'exemple du Prince, travaille et produit.

Rappeler également à tous et révéler à beaucoup que la beauté de ce pays ne réside pas seulement sur ses rives, et que les montagnes qui le ceignent réservent au promeneur, au touriste, à l'alpiniste même, le charme enveloppant de vallées riantes ou sauvages et le purifiant spectacle des sommets.

Il m'est impossible de rendre individuellement hommage à tous ceux qui ont concouru à cette double démonstration. Le palmarès vous signalera leurs noms et vous apprendra le prix que le jury des Expositions françaises attache à l'importance et au mérite de leurs envois.

Il est toutefois un ensemble que le jury a considéré comme au-dessus de ses appréciations: c'est l'exposition des Fondations Princières.

Groupes autour de la figure du Souverain qui les anime de Sa volonté et de Sa pensée, le Musée Océanographique, le Musée Anthropologique, les Archives du Palais manifestent avec éclat l'activité scientifique dont Monaco est devenu le centre. Que mes remerciements aillent ici à M. le Docteur Richard, à Mgr de Villeneuve, à M. Labande, à M. le Chanoine Le Glay qui ont bien voulu nous permettre de donner un aperçu de leurs savantes recherches.

Au-dessous de ces spéculations désintéressées, le Prince a tenu à développer l'enseignement des classes laborieuses et c'est de cette préoccupation qu'est sorti l'Institut professionnel. Il est représenté dans notre salle par les travaux de quatre de ses meilleurs professeurs. Le jury, confirmant l'impression du public, s'est arrêté longuement devant leurs envois et a tenu à récompenser l'Institution par une médaille d'or.

Les élèves que dirigent de tels maîtres, apporteront, on peut en être certain, dans l'exercice de leur industrie, cette conscience, cette probité professionnelle, ce souci du beau travail qui élèvent l'artisan au-dessus du manœuvre et en font l'émule de l'artiste.

Parallèlement, se développe l'enseignement donné à l'Orphelinat.

Les jeunes brodeuses formées à son école offrent à notre admiration de frêles chefs-d'œuvre qui excitent peut-être plus vivement la curiosité des visiteuses, mais qui retiennent captive, au réseau subtil de leurs blanches floraisons, l'imagination de quiconque sait goûter la perfection d'un art délicat et charmant.

Passant des institutions publiques aux entreprises privées, je voudrais en examiner ou seulement en énumérer les envois. Je vous présenterais, de la sorte, un sommaire esquisse de la vie industrielle dans la Principauté: vous y verriez la féconde activité qui anime, sous l'équitable et paternelle administration du Prince, les producteurs de différentes nationalités. Et je rendrais ainsi un public hommage à tous ceux qui m'ont fait confiance. Mais je dois me borner et ne pouvant nommer tout le monde, je ne veux désigner personne. Je désire seulement féliciter en votre présence les chefs de maisons importantes et déjà connues qui sont venus à nous sans espoir de récompense (il n'en était pas question alors), sans souci d'une réclame dont ils n'avaient nul besoin. S'élevant au-dessus des considérations strictement com-

merciales, ils ont compris qu'en contribuant au succès de l'Exposition de Monaco, ils acquittaient une dette de reconnaissance envers le pays où ils avaient fixé leur fortune. Le sentiment auquel ils ont obéi méritait que leur geste reçût cette récompense qu'ils n'avaient pas recherchée. Je suis particulièrement heureux que le jury la leur ait accordée.

Malgré la nécessité d'être bref, il est impossible de ne pas mentionner à part deux présentations dont la valeur, l'originalité ont particulièrement retenu l'attention des visiteurs et que le Salon de Monaco s'honore d'avoir rassemblées.

L'une est la collection de petits soldats retraçant l'histoire du costume militaire depuis le premier Empire jusqu'à nos jours. Cette collection de 24.000 figurines peintes à la main est due aux patientes recherches de M. Rey, et constitue un document unique, digne de figurer dans un Musée.

L'autre est la série des maquettes de décors établies par M. Visconti pour les Opéras de Paris et de Monte-Carlo. Réunies dans une salle d'armes de la Renaissance flamande dont la fastueuse ornementation est empruntée aux seuls artifices du théâtre, ces maquettes déroulent à nos yeux enchantés la féerie qu'une imagination de poète, nourrie par la plus sérieuse documentation et servie par une somptueuse et riche palette, suscite autour du rêve du dramaturge ou du musicien.

Il ne me reste, après avoir parlé de l'activité scientifique, industrielle, artistique de Monaco qu'à vous entraîner quelques moments hors de la Principauté avec, pour guides, les cartes, le plan et les photographies de l'Office de Tourisme.

Au premier rang des collaborateurs de cette œuvre, il convient de placer M. le Colonel Roubert, Commandant Supérieur des Carabiniers du Prince. Aussi savant officier que glorieux soldat, le Colonel Roubert, avant de commander, pendant la grande guerre, une division dont un régiment orne son drapeau de la fourragère rouge, et les deux autres de la fourragère jaune et verte, avait dirigé le service cartographique de l'Indo-Chine. Grâce à lui, le Salon de la Principauté a pu exposer une magnifique série de cartes de la région et un plan relief au 10.000^e de Monaco et de ses environs immédiats, exécuté sous sa direction, avec le concours de M. Notari, ingénieur, et de MM. Clérissy et Damoy, employés aux Travaux Publics.

A côté de ces documents de caractère scientifique et de lecture malaisée pour les profanes, les organisateurs de l'Office de Tourisme ont dressé une série d'itinéraires pratiques, appropriés aux moyens du promeneur, du touriste ou de l'alpiniste. Ces itinéraires ont été arrêtés par MM. Notari, ingénieur, et Polack, professeur au Lycée, et tracés à la gouache par M. Gamerding, dessinateur aux Travaux Publics. D'excellentes photographies prises par M. Michel, receveur des Domaines, les encadrent et offrent au regard, étape par étape, la suite des points de vue les plus remarquables que le touriste rencontre au cours de sa route.

Plus d'un, peut-être, apprendra qu'aux abords même de la Principauté, il est une quantité de promenades faciles et charmantes, que plus loin, la montagne offre ses forêts de sapins et de châtaigniers, et qu'en moins de 48 heures on peut, au mois de juillet, quitter la Méditerranée incandescente sous le soleil pour tracer à travers la neige son chemin vers les sommets.

Monseigneur,
Messieurs les Ministres,
Messdames,
Messieurs,

Je souhaite que cet exposé, plus long que je n'aurais voulu le faire, n'ait point lassé votre attention. Je souhaite aussi que l'Exposition de la Principauté, si hâtivement qu'elle ait dû être réalisée, si réduite qu'elle soit, contribue à faire mieux connaître un pays que trop de visiteurs ne voient qu'en passant et qui, unissant sous une lumière divine la mer à la montagne, rassemble l'inépuisable variété des deux plus émouvants aspects de la nature. Puisse cette Exposition faire également apprécier une population polie, intelligente et laborieuse où les qualités nationales s'unissent harmonieusement aux qualités françaises et italiennes. Puisse-t-elle enfin constituer un modeste hommage à l'œuvre d'un Souverain qui, également épris de justice sociale et de vérité, arrache leur secret aux Océans, apporte au monde le trésor d'une Science nouvelle, et veille, en même temps, au bien-être et à la prospérité de ce coin de terre sur lequel se projette Sa gloire de savant et de bienfaiteur de l'Humanité.

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES AUX EXPOSANTS

JURY SUPÉRIEUR

Président:

M. Vinant Georges, président du Comité d'Organisation de l'Exposition de Monaco.

Membres:

MM. Bonjean Ed., membre du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France, vice-président de l'Exposition de Monaco; George Fernand, trésorier du Comité d'Organisation de l'Exposition de Monaco; Canu Maurice, consul général, adjoint au Directeur des Relations Extérieures de la Principauté de Monaco; Toudoire Marius, président de la Classe 10; Pellin Félix, président des Classes 12 à 27; Collot Armand, président des Classes 12 à 15 et 19 à 22; Wickham Henri, président

de la Classe 16; Weissmann Gustave, président des Classes 23 à 27; Eyrolles Léon, président des Classes 28 et 29; Poursin S., président de la Classe 31; Raybaud Prosper, président de la Classe 32; Périssé Yves, président de la Classe 34; Couturieux, vice-président des Classes 38 et 39, 41 à 50, 53 et 54; Cabaret Paul, président de la Classe 40; Modé Célestin, président de la Classe 51; Corby Th., président de la Classe 52; Bertrand-Taquet A., président des Classes 56 à 62; Imbert Antoine, président des Classes 66 à 68; Deforge Eugène, président de la Classe 86; Brossard Georges, président de la Classe 86; Croissant A., président de la Classe 90; Gonon Antoine, président de la Classe 93; Lefebvre Charles, président des Classes 94 et 95; Contonnot Georges, président d'honneur de la Classe 97; Leblanc-Barbedienne J., Président de la Classe 97; Cimet Félix, président des Classes 126 à 128.

RAPORTEURS GÉNÉRAUX

MM. Pellin Félix; Viallar Pierre.

Grands Prix Spéciaux décernés par le Jury Supérieur.
Principauté de Monaco.
Ville de Paris.

Classe 10. — Architecture.

Jury.

MM. Bouvard Roger, président; Vincent André, secrétaire-rapporteur; J. de Montarnal, juré titulaire.

Hors concours, membres du jury.

MM. Bouvard Roger, Montarnal (J. et J.-M. de), Toudoire Denis-Marius, Vincent André, à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Brandon Raoul, à Paris; Chaussemiche François-Benjamin, à Versailles (Seine-et-Oise); Letrosne Charles, Lisch Georges, Martinet, Rey A., à Paris.

Diplômes d'honneur.

MM. Besnard Alfred, Brandon Daniel, Feine Louis, Jardel Joseph, à Paris.

Diplômes de médailles d'or.

MM. Jamin Louis, à Paris; Martin; Templier Pierre, à Arcueil-Cachan (Seine).

Diplôme de médaille d'argent.

M. Mewès Charles, à Paris.

Diplôme de médaille de bronze

M. Sinell Georges, à Paris.

Classes 12 à 27. — Photographie, Cartographie, Instruments d'Optique et de Précision, Instruments et Appareils de l'Art Médical et Chirurgical, Matériel Sanitaire, Instruments de Musique, Appareils divers de la Mécanique générale, Electricité générale.

Jury.

MM. Pellin Félix, président; Collot Armand, vice-président; Wickham A.-G., secrétaire-rapporteur; Pannetier Alphonse, Weissmann Gustave, jurés titulaires.

Classes 12 à 15 et 19 à 22.

Hors concours, membres du jury.

Banque Nationale de Crédit (M. de Charbonnière, Classe 32); MM. Longue C. et Cie (M. Armand Collot); Pellin Ph. et F., à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury).

Institut cartographique de Paris, M. Manuel Henri, à Paris.

Diplômes de grand prix.

M. Deraisme Ed., Etablissements Demaria Jules, Etablissements H. Morin (Boyelle-Beau et Cie), MM. Forest Joseph, à Paris; Graillot Louis, à Montreuil-sous-Bois (Seine); Richard Jules, à Paris; Verreries de Bagnaux (J. Crochet, directeur), à Bagnaux-sur-Loing (Seine-et-Marne).

Diplômes d'honneur.

Chronique des Expositions et de l'Exportation, MM. Petit Louis, Vial Jules, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

Exportateur Français (L'), à M. Harvette René, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

M. Phidias J. Séraphin, à Paris.

Classe 16.

Hors concours, membres du jury.

Etablissements Pannetier, à Commeny (Allier); MM. Pitsch (Docteur) [Classe 111], Plisson A. (Classe 38), Wickham Henri (M. André-George Wickham), à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Caplain-Saint-André fils et Cie, Degrais (Docteur Paul), Denis Le Sève et Dupuy de Frenelle (Docteurs), à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

MM. Glaser J., Maingot (Docteur), à Paris.

Classe 17.

Diplômes de grand prix.

Mme Besson F., à Paris; MM. Laberte-Humbert frères

et Fourier Magnié réunis (Etablissements), à Mirecourt (Vosges); Pleyel (Société Anonyme), M. Thibouville-Lamy Jérôme et Cie, à Paris.

Diplôme de médaille d'or.

M. Blondelet Emile, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

M. Laberte Marc, à Mirecourt (Vosges).

Classes 23 à 27.

Hors concours, membres du jury.

Compagnie Française des Perles Electriques Weissmann, à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury).

Ateliers de Constructions Electriques du Nord et de l'Est; Ecole d'Electricité Bréguet (M. Schneider, directeur), à Paris; Société des Accumulateurs Electriques (Anciens Etablissements Alfred Dinin), à Nanterre (Seine).

Diplômes de grand prix.

M. Mildé Charles fils et Cie; Société Anonyme Appareillage Electrique Grivolos; Société Anonyme des Etablissements L. Hamm; Société Française Radio-Electrique; Société pour le Travail Electrique des Métaux, à Paris.

Diplôme d'honneur.

M. Goisot George, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

M. Dubois Paul, Ecole de Télégraphie sans fil et Préparation militaire, à Paris.

Classes 28 et 29. — Génie Civil, Travaux Publics.

Jury.

MM. Baudet L., président; Berger Alexandre, Marozeau Paul, vice-présidents, Lassailly Jules, secrétaire-rapporteur; Zell Jules, juré titulaire.

Hors concours, membres du jury.

MM. Berger A. fils, Cubain J. et ses fils (Classes 111), Ecole spéciale des Travaux Publics (M. Léon Eyrolles, directeur), Etablissements Baudet et Donon, à Paris; MM. Lassailly Jules et Richebois L., à Issy-les-Moulineaux (Seine); Marozeau Paul, Zell Jules, à Paris.

Diplômes de grand prix.

M. Bonhomme fils Jules-Antoin, Constructeurs associés de Paris (Les), Etablissements H. Morigand, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

MM. Brun Gaëtan, Jéliot, Jouannaud et Ferrien, à Paris; Raymond Antoine fils, Briqueterie de l'Abadie, à Cannes (Alpes-Maritimes); Société des Transporteurs Aériens (M. Alfred Boudon, administrateur-délégué), Société « La Trinidad », à Paris.

Classe 31. — Sellerie et Industries annexes.

Jury.

MM. Hermès Emile, juré titulaire; Joly E., juré suppléant.

Hors concours, membres du jury.

MM. Hernès Emile-Maurice, Poursin Simon, Sappey (Les Successeurs de L.), M. Joly, à Paris.

Diplômes de grand prix.

M. Bonniol Alexis, Etablissements Douéat, MM. Mayer Fernand et Flamery Louis, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

MM. Equy Henri, Louvigny Paul (de), à Paris.

Classes 32, 33, 34. — Transports terrestres, Transports maritimes, Aérostation, Aviation.

Jury.

MM. Raybaud Prosper, président; Périssé Yves, secrétaire; Charbonnière Raoul (de), Dumesnil, Japhet, jurés titulaires.

Classe 32.

Hors concours, membres du jury.

Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, M. Prosper Raybaud, Touring-Club de France, M. Dumesnil, à Paris.

Diplômes de grand prix.

Chemins de fer de l'Etat, Chemins de fer de Paris à Orléans, Compagnie des Chemins de fer du Midi, Les Guides bleus (M. Marcel Monmarché, directeur), à Paris.

Diplôme d'honneur

M. Lakhowsky Georges, à Paris.

Diplôme de médaille d'or.

Compagnie Française de Tourisme, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Atanca (M. Auniac, administrateur-délégué), à Cannes (Alpes-Maritimes).

Classe 33.

Hors concours, membre du jury.

Compagnie Générale Transatlantique, (M. Japhet,) à Paris.

Diplômes de grand prix.

Compagnie des Chargeurs Réunis, Compagnie des Messageries Maritimes, à Paris; Compagnie Française

de Navigation à vapeur (Cyprien Fabre), à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Classe 34.

Hors concours, membre du Jury.

M. Périssé Yves, à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury).

Sous-Secrétariat d'Etat de l'Aéronautique et des Transports aériens, à Paris.

Diplômes d'honneur.

Lignes aériennes Latécoère (Pierre-G. Latécoère), Société Anonyme des Ateliers d'Aviation Louis Bréguet, à Paris; Société des Aéroplanes H. et M. Farman, à Billancourt (Seine).

Diplômes de médaille d'or.

Compagnie franco-roumaine de Navigation aérienne, Compagnie « Les Messageries Aériennes », à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Compagnie Aérienne Française, à Paris.

Classes 38 et 39, 41 à 50, 53 et 54. — Produits Agricoles et Matières fertilisantes, Forêts, Pêche, Cueillettes.

Jury.

MM. Couturieux Charles, président; Longuet Paul, vice-président; Thouvenin (Docteur), secrétaire-rapporteur; Josset Louis, Roussel L. M., jurés titulaires; Bacharach Georges, Plisson Alfred, jurés suppléants.

Hors concours, membre du jury.

MM. Couturieux Charles, Josset frères, Longuet, Plisson A., à Paris; Roussel L.-M. et Cie, à Saint-Ouen (Seine); Roussel L.-M. et Cie, à Marseille (Bouches-du-Rhône); Société anonyme « La Pâte Flamande », (M. Bacharach), à Asnières (Seine); Thouvenin (Docteur), à Bonnelles (Seine-et-Oise).

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury).

MM. Bousquet (Docteur), Midy frères, Protez-Delatre (Georges Lecourt, directeur), à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Bailly A., Bernard Xavier, Bouty, à Paris; Chevalier (Docteur), à Versailles (Seine-et-Oise); Collectivité de la Société Scientifique des Pharmaciens du Sud-Est, à Montpellier (Hérault),

En participation: MM. Agier, à Avignon; Albigès (Docteur), Baudassé, Boissier, à Montpellier; Chauvet, à Avignon; Dumas, à Montpellier; Fortuné, à Béziers; Garuel (Docteur), à Nîmes; Marie Augustin, à Avignon; Morleau, à Montpellier; Verdut, à Narbonne.

MM. Dagry, Deyrolle (Les fils d'Emile), Duret, à Paris; Etablissements Julien, à Marseille (B.-du-Rh.); MM. Fagard, à Boulogne-sur-Seine (Seine); Feignoux Raoul, à Montreuil-sous-Bois (Seine); Fouché et Cie, à Houdan (Seine-et-Oise); Gagnière Jean, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); Koehly, Ministère de l'Agriculture (Direction générale des Eaux et Forêts), à Paris; MM. Nauton et de Marsac, à Saint-Ouen (Seine); Nognès, Plessis-Perrault, à Paris; Société Scientifique des Pharmaciens du Sud-Est, à Montpellier (Hérault).

Diplômes d'honneur.

MM. Girard A. à Paris; Hervé Paul, à Etaules (Charente-Inférieure); Onoff Jérôme, à Versailles (Seine-et-Oise).

Diplômes de médaille d'or.

MM. Arys, à Paris; Briens (Docteur), à Lyon (Rhône); Goisard (Docteur), à Paris; Groupement d'exposants de plantes médicinales du Sud-Est, à Lyon (Rhône); Société « La Vulcanite », M. Thiollier, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Collectivité du Syndicat des Ostréiculteurs de la rive gauche de la Sèvre (Charente-Inférieure),

En participation: MM. Pinard Jules, à la Tremblade; Pasteur Eugène, à Arvert; Viau Georges, à la Tremblade; Vevaud-Jaso, Veyeaux Emile fils, à Arvert.

Classe 40.

Produits agricoles alimentaires d'origine animale.

Jury.

MM. Herson Achille, président; Moussu Guy, secrétaire-rapporteur.

Hors concours, membres du jury.

Société des Etablissements A. Herson, Société Française d'Encouragement à l'Industrie Laitière (M. Guy Moussu), à Paris.

Diplômes de grand prix.

Union des Beurreries Coopératives de la Touraine et de l'Anjou;

Collectivité de l'Union des Beurreries Coopératives de Touraine, à Tours (Indre-et-Loire),

En participation: Laiterie coopérative d'Allonnes, à Blou (Maine-et-Loire); Laiterie coopérative de Benais (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Bléré (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Bourgueil, à Ingrandes (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Brion-Jumelles (Maine-et-Loire); Laiterie coopérative de la Chapelle-aux-Naux (Indre-et-Loire); Laiterie coopé-

rative de Cravant (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Dangé (Vienne); Laiterie coopérative de La Fuye, Savigné-sur-Lathan (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative d'Huisnes, Rigny-Usé (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Ligneil (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Noyant (Maine-et-Loire); Laiterie coopérative d'Orbigny (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Parçay, à l'Île Bouchard (Vienne); Laiterie coopérative de Reignac (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Savonnières, à Berthenay (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Sorigny (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Verneuil, Villeloin-Coulanges (Indre-et-Loire); Laiterie coopérative de Vernouil (Marne-et-Loire); Laiterie coopérative de Villiers-au-Bois, à Bray-sur-Maulne (Indre-et-Loire).

Diplômes d'honneur.

Société Eleska (lait sec, produits de laiterie), Société du Lait Mondia (lait stérilisé et homogénéisé), à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Société Lacta, à Paris

Classe 51. — Matériel de Chasse.

Jury.

MM. Modé Célestin, Bienaimé L., jurés titulaires.

Hors concours, membres du jury.

M. Modé Célestin, Société Française des Munitions de chasse, de tir et de guerre, M. Bienaimé, à Paris.

Diplôme de grand prix.

Cartoucherie Stéphanoise, à Saint-Etienne (Loire).

Classe 52. — Fourrures.

Jury.

MM. Corby Th., juré titulaire; Jungmann Achille, juré suppléant.

Hors concours, membres du jury.

MM. Corby Th. et Cie, Jungmann et Cie, à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury).

M^{me} Leroy, « Fourrures Max », à Paris.

Diplômes de grand prix.

Adam (Maison), MM. Colle A., Grison, Blanc et Cie, Louaisil (Etablissements), Neubauer J. « A la Reine d'Angleterre », Roger Zachwey (Maison), Valenciennes H., à Paris.

Classes 56 à 59. — Produits farineux et leurs dérivés, Produits de la Biscuiterie, Boulangerie, Pâtisserie, Conserves de Viandes, Poissons, Légumes et Fruits, Sucres et Produits de la Chocolaterie et Confiserie, Condiments et Stimulants.

Jury.

MM. Franchomme Hector, président; Augier Emile, Nègre Joseph, vice-présidents; Cotillon René, secrétaire; Bertrand-Taquet Alfred, juré titulaire.

Hors concours, membres du jury.

MM. Franchomme Hector, à Paris; Nègre Joseph, à Grasse (Alpes-Maritimes); Société anonyme Phosolat, M. A. Bertrand-Taquet, à Alfortville (Seine); Société anonyme des Sucreries et Distilleries de Saint-Martin-au-Laert, M. R. Cotillon, à Saint-Omer (Pas-de-Calais); Société des Biscuits Olibet, M. Augier, à Suresnes (Seine).

Diplômes de grand prix.

MM. Chevallier-Appert, Chocolat des Merveilleuses, Desmarais frères, à Paris; Mandeix, Jamein et Cie, Le Havre (Seine-Inférieure); Menier, à Paris; Société anonyme des Chocolats François-Meurier, à Levallois-Perret (Seine).

Diplôme d'honneur.

Chocolat Olivier, à Toulouse (Haute-Garonne).

Diplôme de médaille d'or.

M. Soubiran L.-G., au Pont-de-la-Maye, près Bordeaux (Gironde).

Classe 60.

Viticulture, Vins et Eaux-de-vie de vins.

Jury.

MM. Denomaison Armand, président; Grenier Henri, Peyret Pierre, vice-présidents; Bossès Paul, Rochette Alexandre, secrétaires; Gouin Henri, rapporteur; Bertrand André, juré titulaire.

Hors concours, membres du jury.

MM. Bertrand André « La Louvière », à Léognan (Gironde); Cotillon B. et Cie, à Paris-Bercy (Classes 56 à 59); Denomaison et ses fils, à Rouen (Seine-Inférieure); Gouin Henri, à Paris-Bercy; Grenier Henri, à Valence (Drôme); Peyret Pierre, à Juliéas (Rhône).

Hors concours, experts.

MM. Bossès Paul, à Langoiran (Gironde); Rochette Alexandre, à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Barton et Guestier, à Bordeaux (Gironde); Biney Arnaud, à Paris;

Collectivité des Vins de la Gironde,

En participation: MM. Audinet et Buhon, Barton et Guestier, à Bordeaux; Bertrand André, à Léognan; Johnston Nath. et fils, Mestrezat et Cie, à Bordeaux;

M^{me} veuve Rigaud Esther, à Paris; MM. Schroder et Schyler, Wil, Tournour et Cie, à Bordeaux;

MM. Janneau P. et fils, à Condon (Gers); Martell J. et F., à Cognac (Charente); Mommessin Jean, à Charnay-les-Mâcon (Saône-et-Loire); Morel frères et Saulou, à Charenton (Seine); Nicolas Hippolyte, à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales); M^{me} veuve Oliver (Etablissements), à Banyuls (Pyrénées-Orientales); M. Soualle Louis, à Pont-Sainte-Mawence (Oise);

Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux de Mâcon (Saône-et-Loire).

En participation: MM. Bouchacourt, à Pontanevaux; Cabez, à Mâcon; Collin et Bourrisset, à Crèches-sur-Saône; Crozet frères, à Romonèche-Thorins; Genève, Jambon, à Mâcon; Jeandart, à Romonèche-Thorins; Lanery et Grand Jean, Lardet, à Mâcon; Loron, à Pontanevaux; Martinet, Piat et Cie, à Mâcon; Thomachot, à la Roche-Vineuse;

Syndicat National des Vins, Spiritueux, Liqueurs, Cidres de France, Thenard Louis (Baron), à Paris.

Diplômes d'honneur.

MM. Andrieu Louis, à Toulouse (Haute-Garonne); Carré L. fils et Cie, à Avize (Marne); Eschenauer Louis, à Bordeaux (Gironde); Meusnier Maurice, à Laleu (Loir-et-Cher).

Diplômes de médaille d'or.

MM. Ferrand Auguste, à Nîmes (Gard); Masselin Jean, Le Havre (Seine-Inférieure); Richard Louis, Société des Grands Hôtels et Restaurants français, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

MM. Drujon Auguste-L., à Varzay (Charente-Inférieure); Fourquet J.-P., à Perpignan Pyrénées-Orientales; Fromont Paul, à Villefranche-en-Beaujolais (Rhône).

Classes 61 et 62. — Sirops, Liqueurs, Spiritueux, Apéritifs divers, Alcools, Bières, Cidres, Boissons diverses.

Jury.

MM. Bourcier Eugène, président; Daul Charles, Lambert Ernest, vice-présidents; Cointreau Louis, secrétaire-rapporteur; Pérard Maurice, secrétaire; Dione Georges, Euzet Joseph, Fleuret Louis, Fournier-Demars Ernest, Gabolde-Get, Grasset Henri, Lejeune Henri, Peyret Jean, Prats Jean, jurés titulaires; Pourey Paul, juré suppléant; Veillon, expert.

Classe 61.

Hors concours, membres du jury.

Basilic-Liquor (M. A. Bertrand-Taquet) à Lourdes (Hautes-Pyrénées); MM. Bardin et Pérard, Bourcier frères et Cie, à Paris; Cazalis et Prats, à Cette (Hérault); Cointreau père et fils, à Angers (Maine-et-Loire); Dione Georges, à Coubert (Seine-et-Marne); Euzet Joseph, à Cette (Hérault); Pourey Paul, à Nangis (Seine-et-Marne); Fournier-Demars, à Saint-Amand (Cher); Get frères, à Revel (Haute-Garonne); Grasset et Cie, à Saint-Ouen (Seine); Lambert Ernest et Cie, à Neuilly (Seine); Peyret frères, à Lyon (Rhône); Pfister et Daul, à Strasbourg (Bas-Rhin); Richard Ph. fils (Société des Etablissements) [M. Louis Fleuret], à Chambéry (Savoie); Saint-Raphaël-Quinquina (Société) [M. Lejeune], Syndicat Central des Distillateurs de France et des Colonies, à Paris.

Hors concours, expert.

Société du rhum La Nègresse (M. Veillon), à Bordeaux (Gironde).

Diplômes de grand prix.

MM. Bardin (Les fils de P.), à Caudéran (Gironde); Brugerolle Léopold, à Matha (Charente-Inférieure); M^{me} veuve Clacquesin, à Paris;

Collectivité du Syndicat du Commerce en gros des Vins et Spiritueux du département de la Côte d'Or.

En participation: MM. Briottet Edmond, Quenot Henri, Deschamps, Pascal frères, Sarrazin Adrien, à Dijon.

MM. Cusenier E. fils aîné et Cie, Dubonnet (Société Anonyme), à Paris; Frémy fils, à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Diplôme d'honneur.

M. Jiuot Joannès aîné, à Saint-Etienne (Loire).

Diplômes de médaille d'or.

MM. Buteau et Cie, à Ourouer-les-Bourdelins (Cher); Desbordes H. et Cie, à Limoges (Haute-Vienne).

Classe 62.

Diplômes de grand prix.

MM. Bilet Georges et Cie, Le Havre (Seine-Inférieure); Dumesnil frères et Cie, à Paris.

Classes 66 à 68. — Décoration fixe des édifices publics et habitations, Vitraux, Papiers peints.

Jury.

MM. Chauvet Léonce, Chonion A., Gonot Gabriel, Pruneau Albert, jurés titulaires.

Hors concours, membres du jury.

MM. Chauvet Louis-Léonce, Chonion et Darnat frères, Gonot E. fils aîné, Imbert Antoine, Pruneau Albert, Vinant (Etablissements G.), Feigenheimer Max (Classe 69), à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury).

M. Rousselet et fils, à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Cogné François, Fichet (Coffre-forts), Follot Charles, Grin Maurice, Jouannet Léon, Pachy Edmond, Pillet Charles, Ruhlman et Laurent, à Paris.

Diplômes d'honneur.

MM. Bataillard Abel, Fogarassy E., Rontaix Auguste, Viret Emile, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

MM. Dupré Auguste, Garand François, Goumain Albert, à Paris; Labille et Seyler, à Lille (Nord); Nics frères, Segaud Armand, à Paris.

Classes 69 à 71. — Meubles, Tapis d'ameublement.

Jury.

MM. Mercier Henry, président; Feigenheimer Max, secrétaire-rapporteur; Chanée Henri, Gouffé Louis, jurés titulaires.

Hors concours, membres du jury.

MM. Chanée Henri et Cie, Feigenheimer Max, Gouffé jeune, Mercier frères, à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury).

MM. Bouix Lucien, Colin et Courcier, Pérol Gaston, à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Braquenié et Cie, Chanée Albert, Maréchal Edouard, Remlinger et fils, Schmit et Cie, Soubrier François et Paul, à Paris.

Diplômes d'honneur.

MM. Goumain Albert, Pimpneau Louis, à Paris.

Diplôme de médaille d'or.

Société Anonyme d'Applications Industrielles du Bois, à Paris.

Classe 85. — Couture et Confection.

Jury.

MM. Deforge Eugène, président; Leloup Jules, secrétaire; Laguionie Pierre, membre titulaire.

Hors concours, membres du jury.

MM. Deforge E. et Cie; Galeries Lafayette (Grands Magasins des) [M. R. Lévy, Classe 86], Louvre (Grands Magasins du) [M. A. Bauné, Classe 86], Printemps (Grands Magasins du) [Laguionie et Cie], Sigrand et Cie, (M. J. Leloup), à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury).

Bon Marché (Société Anonyme du); MM. Paul Khan, Rodolphe et Cie, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

MM. Cousin Paul, Goldenberg, Schuhl et Halff, Morel Louis, à Paris.

Classe 86. — Industrie de la Mode et du Vêtement.

Jury.

MM. Villemint Lucien, président; Bertin Paul, vice-président; Viallar Pierre, secrétaire-rapporteur; Averseng Charles, Bailly Eugène, Bauné Alfred, Beaumont Gaston, M^{me} veuve Berthelot E., MM. Biron Camille, Bos Georges, Cortier Gaston, Duboc Henri, Evrard Georges, Keim André, Laurain Alfred, Lévy Robert, Morin Edouard, jurés titulaires; Bouton Emile, Dalbignat Jean, Picard Henri, Pinay J. -M., Ravenel Albert, Yver-Barreires Ch., jurés suppléants.

Hors concours, membres du jury.

MM. Averseng Charles, Bailly Eugène, Barreiros (Les Corsets de Berthe), Beaumont frères, M^{me} veuve Berthelot E., MM. Bertin Paul, Biron C. et G. Delpeut, Bouton Emile, Brossard Georges, à Paris; Cordier H. et fils, à Fougères (Ille-et-Vilaine); Dalbignat Jean, Etablissements A. Claverie (M. Georges Bos), M. Evrard Georges, Galeries Lafayette (Grands Magasins des) [M. Robert Lévy], M. Keim M., Louvre (Grands Magasins du) [M. Alfred Bauné], MM. Morin Ed., Philippe Viallard et Cie, Picard H. et G., Pinay jeune (Les fils), Printemps (Grands Magasins du) [M. Pierre Laguionie, Cl. 85], M. Ravenel A., Société du Caoutchouc Manufacturé (M. Alfred Laurain), Société Anonyme des Anciens Etablissements Stockman (M. H. Duboc), MM. Villemint Lucien, A. Rondeau et Cie, à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury).

MM. Baron G., Baudry Henri fils, Benoiston A. et Cie, Boileau Th., à Paris, Bonbon Louis, à Troyes (Aube), Bon Marché (Société Anonyme du), MM. Caill Gustave, Cambier Paul, Caron Louis, Courtois Albert, Crespin et Papillon, Daniel J.-B., Dehesdin et fils, Delmotte Ernest, Dresseoir, Pémartin, Pulm et Cie, Duvelleroey Georges, Ennetières J.-B. (d') et Cie, Guionvar P. et Cie, Hayem J. et Cie, Hellstern et fils, Imans Pierre, Lafèche frères et Cie, Lavanoux Eugène, Lelion Fernand, Mermillod Eugène, Maurey Paul fils, Parent et Cie, Pichat et Aron, Piel Paul, Rousseau Paul et Cie, Seilligmann et Cie, Société Anonyme Salaman, à Paris. MM. Tirard frères, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), Trézel Louis, à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Bas Claudius, à Lyon (Rhône); Berteil A., Chantalou Maurice, Chapuzot et Guyot, à Paris;

Collectivité du Groupement Parisien des Compléments de la Toilette,

En participation : M^{lle} Ancessy, MM. Barbier Judith, Barth Raymond, Blanc James, Bonneau Henri, Bouchereau Marcel et Linard, Broisat Emile, Caron Charles, Chancy G., Consil H., Cosson, David Maurice, Devèze J., Diringier A., Dubois M., Fournas, Gradwohl et Cie, Grenot, Jaquet Paul, M^{lles} Jarrossay sœurs, MM. Jérôme M., Lacroix, Lelu A., M^{me} Lorentz E., M. Margelidon, M^{lle} Mary Jane, MM. Massart M., Meyer Maurice, Nicolas P., M^{lle} Papin, MM. Paymal-Varoqueaux, Rosset L., M^{lle} Rousseau Madeleine, MM. Roussel-Andrieu, Silberstein G., Stark et Cie, Sydenham M., Thoret, Tissot, M^{me} Tremblay L., M^{lles} Vignerons sœurs, M. Zuber Henri;

MM. Graveraux René, Hamelin G., Moussard et Cie, Kees Ernest, Lang Robert, Libron et Cie, Nussbaum et Hérolé, Samuel P., Schneegans E. et Ballossier, à Paris,

Diplômes d'honneur.

MM. Cavert et Cie, Cire d'Ard (La), Feige Ch., Gastineau Ch.-F., M^{me} Geldreich Hortense, MM. Guillot Maurice, à Paris; Heyraud Alfred, à Limoges (Haute-Vienne); Lena Jean, Lurot et Cie, Maier et Pfeiffer, Maurice S. et Cie, Millon Victor, Pemjean Eug., Société des Etablissements E. Weill et Cie, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

M. Barbier Judith, M^{me} Berthe, à Paris; M. Chamette Maurice, à Bordeaux (Gironde); M^{lles} Courtier sœurs, MM. David Maurice, Dechaud J.-A., Dussaugéy F., M^{me} Eliane, M^{lle} Lalande Renée, M. Lemerrier Marcel, M^{me} Léontine, Madeleine's Mode, M. Silberstein G.; Société Anonyme Louise Marsy, MM. Vallerant et Plantin, Vallet Maurice, M^{lle} Yerles Marthe, à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

M. Carmignac Victor, M^{lle} Duc Jeanne, MM. Félix, à Paris; Féron Charles, à Flers-de-l'Orne (Orne); M^{mes} Germain Antoinette, Lancret Marie, Marson Cora, à Paris; M. Perugia, à Nice (Alpes-Maritimes); M^{me} Rouget Claudine, M. Verlaine, à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

M^{lle} Colette Germaine, MM. Magdy, Lejonne G., Roblin E., Roxane Limited, Texereau Léon, Valentin Alexis, à Paris.

Classe 87. — Arts chimiques et Pharmacie.*Jury.*

MM. Bélières A., président; Rogier Henri, vice-président; Fumouze Marcel, secrétaire; Boude A., juré titulaire.

Hors concours, membres du jury.

MM. Bélières A., Fumouze et Cie, Rogier Henri, Société « La Chevrette » (M. Combes, Classe 89), à Paris; Société du « Lion noir » (M. Fernand Georges), à Montrouge (Seine); Société « Pâte Flamande », (M. Bacharach, Classe 38), à Asnières (Seine); Société des Raffineries de soufre réunies (M. Boude), à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Diplômes de grand prix.

MM. Astier Pierre, Castanet et Pautauberge, Chatelain et Cie, Coquet, Famel, Freyssinge, Galbrun, Grémy, Meiffre Eugène, à Paris; Plantier (Docteur), à Annonay (Ardèche).

Diplômes d'honneur.

MM. Regnault Henri, à Paris; Sestier, à Lyon (Rhône).

Diplôme de médaille d'or.

MM. Labélonie et Cie, à Paris.

Classe 89. — Cuirs et Peaux.*Jury.*

MM. Lepage René, président; Tainturier Gaston, secrétaire; Herrenschildt Ch., rapporteur; Combe Albert, Marchand Charles, Rénon André, jurés titulaires.

Hors concours, membres du jury.

Anciens Etablissements A. Combe et fils et Cie, MM. Enault et Cie (M. Rénon), Herrenschildt et fils, à Paris; Lepage René, à Segré (Maine-et-Loire); Marchand Charles, Syndicat Général des Cuirs et Peaux de France (M. Combe), à Paris; M. Tainturier G., à Bordeaux (Gironde).

Diplômes de grand prix.

M. Costil René, à Pont-Audemer (Eure); Journal « La Halle aux Cuirs », Journal « Le Cuir », Manufactures Françaises Réunies de Cuirs, Peausserie, Courroies et Caoutchouc, MM. Poullain-Bourier et Cie, à Paris; Tanneries de la Gironde, à Gradignan près Bordeaux (Gironde); M. Tenneson, à Châteaurenault (Indre-et-Loire).

Diplôme d'honneur.

M. Lagrange Lucien, à Stains (Seine-et-Oise).

Diplômes de médaille d'or.

MM. Haurat frères, à Anglet-Bayonne (Basses-Pyrénées); Linden Jean-Baptiste, à Paris; Weil frères (Tanneries Parisiennes), à Choisy-le-Roi (Seine).

Classe 90. — Parfumerie.*Jury.*

MM. Croissant Auguste, Roure Jean, jurés titulaires.

Hors concours, membres du jury.

MM. Rigaud (M. Croissant), à Paris; Roure-Bertrand fils, à Grasse (Alpes-Maritimes).

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury.)

MM. Bing fils (Anciens Etablissements), à Paris; Dupont (Société Anonyme des Etablissements Justin), à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Diplôme de médaille d'or.

Arys (Maison), à Paris.

Classes 93, 94 et 95.**Coutellerie, Orfèvrerie, Bijouterie, Joaillerie.***Jury.*

MM. Lefebvre Charles, président; Gonon Antoine, vice-président; Langerock Emile, secrétaire-rapporteur; Boulenger Ch., juré titulaire; Hénin Georges, juré suppléant.

Classe 93.*Hors concours, membre du jury.*

Société Générale de Coutellerie et Orfèvrerie (M. Gonon), à Paris.

Diplômes de grand prix.

M. Languedocq, Société du Rasoir « Apollo », à Paris.

Diplôme de médaille d'or.

MM. Bebert frères, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

MM. Fuchs et Michaux « A l'Eperon d'Or », à Paris.

Classes 94 et 95.*Hors concours, membres du jury.*

MM. Boulenger et Cie, Hénin et Cie, Langerock Emile, Lefebvre fils aîné, Société Générale de Coutellerie et Orfèvrerie, (M. Gonon, Classe 93), à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury.)

MM. Christoffe et Cie, Fouquet Georges, Sandoz G.-Roger, Templier Paul, à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Angis A., à Lyon (Rhône); Leclère, à Paris.

Diplôme de médaille d'or.

M. Vaguer M., à Paris.

Classe 97. — Bronzes d'art et d'ameublement.*Jury.*

MM. Contenot Georges, président; Leblanc-Barbedienne Jules, vice-président; Gagneau Edouard, secrétaire.

Hors concours, membres du jury.

MM. Barbedienne F., Contenot et Lelièvre, Gagneau, à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury.)

MM. Lapointe A. et fils, Siot-Decauville, Susse frères, à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Blanc Charles et Cie, Etling Ed., Gervais Fernand, Mottheau, Société des Bronzes de Paris, Société Française de Sculpture d'Art (Veuve Félix Cavaroc et Cie), MM. Thiébaud frères (Fumière et Cie, successeurs), à Paris.

Diplômes d'honneur.

MM. Fabre Gabriel, Saunier, Duval et Cie, à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

MM. Camus F., Charles E., Jehan H., Martin E., Palmade (Etablissements L.) et Cie, à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

MM. Lescuvieux et Fétide, à Paris.

Classe 98. — Brosserie, Maroquinerie.*Jury.*

M. Maringe Abel, juré titulaire.

Hors concours, membre du jury.

M. Maringe A., à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Amson G. et fils, Chapel et Fife, Dupont E. et Cie, Proffit E., à Paris.

Classes 111 et 111 B. — Stations Thermales et Climatiques, Eaux minérales, Hygiène.*Jury.*

MM. Bonjean Ed., président; Blanc Camille, Rey (Docteur), vice-présidents; Vermeylen, secrétaire-rapporteur; Bezault, rapporteur; Beaunies, Bourgeois Maurice, Chaumier (Docteur), Cubain, Danjou (Docteur), Francon (Docteur), Guesnier Jean-Louis, Pitsch (Docteur), jurés titulaires.

Hors concours, membres du jury.

Agence Nationale des Voyages (M. Bourgeois), à Paris; Beausoleil (Commune de) [M. C. Blanc] (Alpes-Maritimes); Bonjean Ed., à Paris; Bureau Municipal d'hygiène de Cannes [M. le Dr Rey] (Alpes-Maritimes);

Comité d'Initiative d'Aix-les-Bains [M. le Dr Francon] (Savoie); Compagnie Fermière de l'Etablissement thermal de Vichy [M. Baugnies] (Allier); Fédération thermique d'Auvergne [M. Vermeylen] (Royat, Le Mont-Dore, La Bourboule, Châtel-Guyon, Saint-Nectaire); M. Guesnier Jean-Louis, à Paris; Institut Vaccinal de Tours [M. le Dr Chaumier] (Indre-et-Loire); M. Plisson A. (Classe 38 à 54), à Paris; Pyrénées (Les), [M. le Dr Pitsch]; Société Française d'Editions photo cartographiques (M. Bourgeois), Société Générale d'Epuraton et d'Assainissement (M. Bezault), à Paris.

Hors concours sur demande, non participant aux récompenses. — (Art. 14 du règlement du jury.)

Société Générale des Eaux Minérales de Vittel, à Vittel (Vosges).

Diplômes de grand prix.

MM. Boursier (Docteur), Carron de la Carrière (Docteur), à Paris; Compagnie de la Source Perrier, aux Bouillens (Gard); Compagnie des Eaux minérales et thermales de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers (Savoie); Compagnie Générale de l'Ozone, Gazette des Eaux (La) [Presse thermique et climatique], MM. Gonin Noël, Hartenberg (Docteur Paul), à Paris; « La France », Revue scientifique et littéraire, à Anvers (Belgique); Lucien-Graux (Docteur), Robin (Professeur Albert), à Paris; Société Anonyme de l'Etablissement de Saint-Galmier [Source Badoit], (Loire); Société Anonyme des Eaux minérales d'Evian-les-Bains (Source Cachat, Cordeliers, Bonnevie, Clermont), à Paris; Société de l'Etablissement thermal de Bagnols-de-l'Orne (Orne); Société Générale des Eaux minérales de Vals (Ardèche), à Paris; Société Thermale des Pyrénées [Bagnères-de-Bigorre et Cauterets], (Hautes-Pyrénées); Syndicat d'Initiative de Lamalou-les-Bains (Hérault); Syndicat d'Initiative de la Ville de Biarritz (Basses-Pyrénées); Syndicat Général des Médecins des Stations balnéaires et sanitaires de France, à Paris; Ville de Cannes (Alpes-Maritimes); Ville de Nice (Alpes-Maritimes).

Diplômes d'honneur.

Société de l'Etablissement thermal d'Uriage (Isère); Syndicat médical d'Arcachon, à Arcachon (Gironde).

Diplômes de médaille d'or.

M. Barcat (Docteur), à Paris; Commune de Niederbronn-les-Bains (Bas-Rhin); Compagnie des Eaux minérales de Pougues (Nièvre), à Paris; Compagnie des Grandes Sources minérales françaises [Bussang, Vichy-généreuse, Vittel centrale, Saint-Yorre médicale], à Nancy (Meurthe-et-Moselle); Compagnie fermière de Nérès (Allier); Compagnie fermière des Thermes de la Ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle); Côte d'Emeraude: Saint-Malo, Dinard, Paramé, Saint-Servan, Cancale (Ille-et-Vilaine); M. Dupaigne (Docteur Jean), à Cannes (Alpes-Maritimes); Etablissement thermal de Bourbon-l'Archambault (Allier); M. Garda Henry, à Paris; « L'Eau », Revue mensuelle de vulgarisation de l'Hygiène publique, à Asnières (Seine); Sanatorium des Pins, à La Motte Beuvron (Loir-et-Cher); Société Anonyme des Grands Thermes, à Dax (Landes); Société d'Exploitation des Eaux et Thermes d'Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise); Société Durand et Bottin, à Paris; Société des Thermes de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire); Société Ingram, à Cabré-Quebrune (Alpes-Maritimes); Syndicat d'Initiative d'Ax-les-Thermes et Compagnie Générale des Thermes d'Ax (Arriège); Syndicat d'Initiative d'Hyères (Var).

Diplômes de médaille d'argent.

Compagnie de l'Hydroxydase [Sources du Breuil et du Broc], (Puy-de-Dôme), à Paris; M. Gilbert Jules, à Vicennes (Seine); Omnium des Sources Naturelles, à Lyon (Rhône); MM. Pillischer, à Paris; Roize Louis, à Grèoux-les-Bains (Basses-Alpes); Société de l'Etablissement thermal et Grand-Hôtel des Baignots, à Dax (Landes); Société des Casinos de Deauville (Calvados); Société Fermière des Eaux du Boulon (Pyrénées-Orientales); Station Climatique des Escalades par Angoustrine (Pyrénées-Orientales); Station Thermale et Climatique de Berthemont (Alpes-Maritimes); Ville de Dieppe (Seine-Inférieure); Ville de Trouville-sur-Mer (Calvados).

Diplôme de mention honorable.

Hôtel du Col des Montets (Chamonix), à Tréléchant (Haute-Savoie).

Classes 126, 127 et 128. — Sports, Tourisme, Hôtellerie, Industries des Sports, de Tourisme et d'Education Physique.*Jury.*

MM. Ciret Félix, président; Coustou Georges, vice-président; Coulembier Jules, secrétaire-rapporteur; Munier Charles, juré titulaire.

Hors concours, membres du jury.

MM. Ciret Félix et Cie, Coulembier aîné (Les fils de), Coustou G., Printemps (Grands Magasins du) [M. Pierre Laguionie, Classe 85], Union des Sociétés de Tir de France (M. Munier), à Paris.

Diplômes de grand prix.

MM. Bloch Gaston, EverClean Linen Co (Roger Loutil), Fédération Française des Sociétés d'Aviron, Labourdette

Henry, Saint-Hubert Club de France à Paris; Société Anonyme des Automobiles et Cycles Peugeot, à Levallois-Perret (Seine); Société des Cycles « La Française », Union des Sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire, Union Vélocipédique de France, à Paris.

Diplôme d'honneur.

« La Prudente » (Société d'assurance contre les accidents), à Paris.

Diplômes de médaille d'or.

MM. Barnéoud Léon et Cie, à Laval (Mayenne); Ecole de Chasse du Plateau d'Issy, Société de Tir aux Pigeons « Le Biset », Société de Tir au Pistolet et au Revolver « Le Faiseau », à Paris.

Diplôme de médaille d'argent.

Ladie (Maison L.), à Paris.

Section Italienne.

JURY DE LA SECTION

Président :

Comm. Dott. Bonardi Italo, inspecteur supérieur du Ministère de l'Industrie, Roma.

Membres :

Comm. Ing. Mariotti Angelo, inspecteur chef du Ministère de l'Industrie, Roma; Comm. Ing. Bulgheroni Franz, Cav. Uff. Doda Giulio, Cav. Uff. Davico Giuseppe, Monaco.

Secrétaire :

Ragioniere Gilardi Maggiorino, Roma.

Diplômes de grand prix.

Ferrovie Italiane dello Stato, Roma; Ente Nazionale per le Industrie Turistiche, Roma; Touring Club Italiano, Milano; R.R. Stabilimenti Terme di Salsomaggiore, Salsomaggiore; Navigazione Generale Italiana, Genova; Società Italiana di Servizi Marittimi, Roma.

Diplômes d'honneur.

Società Grandi Alberghi di Venezia, Venezia; Federazione fra i Produttori dell'Ampezzano, Cortina d'Ampezzo.

Diplômes de médaille d'or.

Ospizio Marine Veneto, Venezia; R.R. Terme di Sermione, Sermione; R.R. Terme di Reccare, Reccare; Comune di S. Vincent, S. Vincent; Società Acque Minerali di Roncogno, Roncogno; Società Alpina delle Giulie, Trieste; Società per il Movimento de Forestieri nella Venezia Giulia, Trieste; Federazione concorso Forestieri, Trente; Società per il Concorso Forestieri, Cortina d'Ampezzo; Municipio di Rapallo; Società « Pro Pallanza », Pallanza; Municipio di San Remo; Municipio di Alassio; Bozzi e Grippa (Prodotti di Montecatini), Milano; Società « La Salsomaggiore » (Prodotti di Salsomaggiore), Milano.

Diplômes de médaille d'argent.

Società Anonima Acque « Salus » (Salice), Milano; Ditta Parlanti (Acque Grotte), Monsummano; R. R. Terme di San Cesarea, San Cesarea (Lecce); Stabilimento Termale Termini Imerese, Termini Imerese (Sicilia); Casa di Cura di Regoledo, Regoledo.

Diplômes de collaboration.

1^{er} Degré : Grand'Uff. Avv. Enrico Franza; Comm. Michele Oro; Cav. Dott. Attilio Gerelli; Comm. Dott. Ferdinando Mazzini.

2^{me} Degré : Comm. Dott. Italo Bonardi; Comm. Prof. Avv. Angelo Mariotti; Grand'Uff. Francesco Giammarino; Cav. Ragg. Maggiorino Gilardi; Direttore R.R. Stabilimenti di Salsomaggiore; Direttore R.R. Terme di Montecatini.

3^{me} Degré : Comm. Avv. Emmanuele Cortis; Comm. Avv. Francesco La Farina; Cav. Uff. Ing. Luigi Giocundo Maccalini; Comm. Ing. Franz Bulgheroni; Cav. Uff. Giulio Doda; Cav. Uff. Giuseppe Davico; Comm. Giuseppe Scazza; Cav. Osvaldo Tofani; Colombo Raimondo; Direttore R.R. Terme Sermione; Presidente Società « I. S. A. T. »; Cav. Uff. Ing. Ippolito Valenziani; Direttore Società « S. I. T. A. ».

4^{me} Degré : NN. (Disegnatore Carta Automobilistica); Prof. Dino Vannucci; Mario Cantori; Cav. Prof. Tito Corsini; Giuseppe Corsini; Cav. Alfredo Palazzoli; Cav. Costantino Pecorelli; Gino Massano; Luigi Broglia; Orazio Carrara; Giuseppe Trinchieri; Cav. De Ferrante; Carlo Guidobono.

Section Monégasque.

Grand Prix spécial décerné par le Jury Supérieur.
La Principauté de Monaco.

JURY DE LA SECTION

Président :

M. G. Vinant.

Membres :

MM. Bertrand-Taquet, président des Classes 56 à 62; Ed. Bonjean, membre du Conseil Supérieur d'Hygiène

publique de France, vice-président de l'Exposition de Monaco; M. Canu, consul général, président de la Section Monégasque de l'Exposition de Monaco; Ed. Izard, commissaire du Gouvernement de la Principauté; Georges Moëhr; Félix Pellin, président des Classes 12 à 27; Yves Périsse, président de la Classe 34.

Suppléant : M. Paul Baudin.

Hors concours.

MM. Izard, membre du jury; Moëhr, parfumeur, membre du jury (Anvers 1885, Paris 1889, Monaco 1893, Paris 1900, médailles d'or; Bruxelles 1910, hors concours, membre du jury); Baudin, membre du jury suppléant; la Société des Bains de Mer.

Grands Prix.

Imprimerie de Monaco, M. Aureglia, directeur (Anvers 1885, médaille d'argent; Exposition Universelle de 1889, médaille d'or; Bruxelles 1910, médaille d'or et diplôme d'honneur); M. Visconti, peintre décorateur.

Diplômes d'honneur.

MM. Taffe, électricien (Exposition Universelle de 1900, médaille; Bruxelles 1910, médaille d'or et diplôme d'honneur); Villanova (Bruxelles 1910, trois médailles; Turin 1911, diplôme d'honneur).

Médailles d'or.

M. Bassignani, statuaire (Bruxelles 1910, médaille d'or); Collectivité des Organismes de l'Office du Tourisme; MM. Detaille, photographe (Bruxelles 1910, médaille d'argent); Dubois, parfumeur (voir Moëhr); Institut Professionnel.

Médailles d'argent.

M. Barbier, confiseur; Brasserie de Monaco; Orphelinat; MM. Rey; Scarella; M^{me} Violet (Atelier des Costumes du Théâtre).

Médailles de bronze.

M. Castellini, imprimeur; Chocolaterie de Monaco; M^{me} Flachaire, broderies; M^l. Gamberdinger, collection des timbres-poste de la Principauté; Levame, éditeur; M^le Micha, travaux d'art; MM. Muggetti, menuisier; Tournay, photographes; Verna, menuisier.

Mentions honorables.

MM. Cassamali, sculpteur; Caneanas, fabrique de boissons; Del Polito; Giordano, serrurier; Origo, menuisier; Wagemans, photographes.

Félicitations du jury.

Ensemble de gravures, aquarelles, photographies relatives à l'histoire de Monaco.

Collaborateurs.

OFFICE DE TOURISME. — MM. Clerissy, dessinateur, et Michel, photographie, médaille d'argent.

BRASSERIE. — M. Lagorio, médaille de bronze.

CHOCOLATERIE. — M. Maurin, mention honorable.

INSTITUT PROFESSIONNEL. — MM. Colombo, professeur de dessin; Coëvoëtt, graveur musical, et Fonsèque, relieur, médaille de bronze; Mout, graveur, mention honorable; Vial, luthier, médaille d'or (Bruxelles 1910, médaille d'or).

ATELIER DE DÉCORS. — M. Armand, artiste décorateur, médaille de bronze.

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE
HOTELIÈRE**

Constitution d'une Alliance Internationale de l'Hôtellerie, les 18, 19, 20 Avril 1921, sous la Présidence de S. A. S. le PRINCE ALBERT DE MONACO.

Dimanche 17 avril 1921.

Arrivée des Congressistes à Monte-Carlo.

Installation dans les hôtels.

Permanence à l'arrivée pour les logements, gare de Monaco.

Lundi 18 avril.

Matin, de 9 à 11 heures, au Palais des Beaux-Arts: Vérification par le Secrétariat Général des pouvoirs. MM. les Délégués sont priés de venir eux-mêmes retirer leur carte.

Remboursement de 25 % du parcours en chemin de fer français, sur le prix de leur billet, aux Délégués officiels porteurs des pouvoirs.

A midi : Déjeuner offert à MM. les Délégués officiels porteurs des pouvoirs, aux invités officiels ainsi que sur invitations particulières, à l'Hôtel de Paris.

A 15 h. 30, au Musée Océanographique : Séance solennelle d'ouverture de la Conférence Internationale Hôtelière, sous la Présidence de S. A. S. le Prince Albert I^{er} de Monaco.

Ordre du Jour : Exposé de l'objet de la Confé-

rence; Elaboration des Statuts; Constitution de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie; Nomination du Comité Exécutif de l'Alliance.

Soir : Soirée au Casino de Monte-Carlo, offerte aux Congressistes et sur invitations.

Mardi 19 Avril.

Matin, de 9 à 12 heures, au Palais des Beaux-Arts : Séance de Commissions pour la lecture des rapports et l'élaboration du programme des questions à discuter au fond à la première réunion officielle de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie.

A 14 heures : Départ pour le Mont-Agel, par la Turbie. Thé offert au Golf Club du Mont-Agel aux Congressistes et aux personnes qui les accompagnent.

Soir : Grande Soirée de Gala offerte aux Congressistes, au Casino de Monte-Carlo.

Mercredi 20 Avril.

Matin, à 9 heures, au Palais des Beaux-Arts : Séance des Commissions pour terminer l'élaboration du programme des questions à discuter au fond à la première réunion officielle de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie.

A 14 h. 30, au Musée Océanographique : Séance de clôture des travaux.

A 16 heures : Départ du Musée Océanographique pour Menton, par cars automobiles. Thé offert au Casino Municipal de Menton, par les Hôteliers de Menton. Dancing.

A 18 heures : Retour à Monte-Carlo par les cars.

A 20 heures : Banquet de clôture, à l'Hôtel de Paris, offert aux Congressistes et aux invités officiels.

ECHOS & NOUVELLES

L'Association des Mutilés et Blessés de Monaco a donné, dimanche dernier, un concert de Bienfaisance suivi de bal, au profit de sa caisse de secours et des pupilles de la Nation (Orphelins de guerre).

Cette soirée, qui a été donnée dans les salons de l'Hôtel Métropole avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer; de M. Louis Ganne et de son orchestre; de M^{mes} Nelly Martyl et Andrée Cortot; de MM. A. Maguenat, Benedetti, Cruncelle, Victor Abasa et Sacha Natichenko, a obtenu un plein succès.

Au premier rang de l'assistance qui a applaudi le programme du concert, on remarquait S. Exc. le Ministre d'Etat et M. le Secrétaire d'Etat Roussel.

Dans son audience du 30 mars 1921, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

L. P.-E., industriel, né le 23 juin 1884, à Tracy-le-Mont (Oise), domicilié à Paris. — Escroquerie : vingt-quatre heures de prison, 500 francs d'amende et 3.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

D. J., né le 20 juin 1859, à Piavi (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin. — 1^o Outrages à agent; 2^o Trouble à la tranquillité publique; 3^o Abandon d'attelage : huit jours de prison (avec sursis) et 25 francs d'amende pour le délit; — une amende de 16 francs pour chaque contravention.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Il a été parlé de *Rigoletto* trop souvent et avec trop d'autorité à cette place même pour qu'il y ait lieu de revenir sur une partition connue de tous et consacrée par l'accord unanime. Le 1^{er} et le 4^e acte de l'œuvre inspirée, pittoresque et puissamment dramatique du vieux maître, faisaient suite, dimanche dernier, au 1^{er} acte de *la Vie de Bohème*. La faveur

dont la musique adroite de M. Puccini jouit auprès du public ne s'est point démentie. Convenons, cependant, que les habiletés et les recherches du compositeur vériste n'étaient pas pour faire tort à l'abondance et à l'élévation des idées mélodiques, à l'ampleur des développements où, malgré la marque inévitable du temps, se reconnaît, dans les pages de *Rigoletto*, la griffe du génie.

L'opéra de Puccini était interprété par M^{lle} Nelly Martyl qui a prêté au personnage de Mimi sa grâce malicieuse, ses dons de discrète émotion et sa voix limpide et légère; par M. Smirnof dans le rôle de Rodolfo où il a été admirable comme chanteur et comme comédien; par MM. Chalmin, Delmas, Ceresole et Cerdan, pittoresques et fantaisistes à souhait sous les traits de Schaunard, M. Benoit, Marcello et Colline.

Dans *Rigoletto*, il faut mettre hors de pair M. Smirnof qui a donné au duc de Mantoue la haute allure et la séduction que comporte le personnage et dont la voix, maniée avec une virtuosité consommée, a semblé plus jeune et plus fraîche que jamais, notamment dans la fameuse mélodie *La donna è mobile*, qu'il a chantée avec un art exquis.

M^{lle} Dibitonto s'est fait chaleureusement applaudir dans le rôle touchant de Gilda dont elle a délicieusement exprimé le désespoir.

M. Zagarolli a mis sa voix généreuse et richement timbrée, son jeu passionné et véhément au service du personnage de Rigoletto où il s'est montré puissamment pathétique.

M^{lle} Amato, qui portait avec une grâce ravissante le costume de la bohémienne, a donné de la sauvage et séduisante créature une interprétation parfaite.

M. Melnick a campé avec autorité la figure truculente de Sparafucile.

M. Ceresole qui s'est fait remarquer dans la scène de la Malédiction, MM. Delmas, Stephan et Garzo ont complété un excellent ensemble.

L'orchestre, sous la direction de M. Lauweryns, les chœurs parfaitement stylés ont soutenu et encadré les protagonistes avec la sûreté, le tact et le juste sentiment qui leur attirent une part légitime du succès.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le huit mars mil neuf cent vingt et un, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le dix-neuf mars même mois, volume 153, n^o 12, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté;

M. Valentin MORAGAS MANZANARÉS, avoué, demeurant à Barcelone (Espagne), Ronda de San Pedro, n^o 44, a acquis :

De M. Jacques BREGLIANO, négociant en vins, demeurant à Monaco, quartier de la Condamine, rue des Açores, n^o 11;

Une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, rue des Açores, n^o 11, élevée sur caves, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une superficie approximative de cent quatre-vingt-trois mètres carrés, porté au plan cadastral sous le n^o 325 p., de la section B, confinant : au levant, la rue Saige; au midi, la rue des Açores; au couchant, M. Isnard; au nord, M. Imbert.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre-vingt-dix mille francs, ci..... **90.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le douze avril mil neuf cent vingt et un.

Pour extrait :

Signé : ALEX. EYMIN.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M^e LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte administratif en date, à Monaco, du trente et un janvier mil neuf cent vingt et un, transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco, le vingt et un mars mil neuf cent vingt et un, vol. 6 D, n^o 26.

M. Louis RAPAIRE, employé à la Société des Bains de Mer, propriétaire, demeurant à Monaco,

A vendu au *Domaine de S. A. S. M^e le Prince Souverain de Monaco*, représenté par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant à Monaco :

Une parcelle de terrain située à Monte Carlo, boulevard d'Italie, de la contenance approximative de soixante et un mètres carrés vingt et un décimètres carrés, cadastrée n^o 159 p. et 160 de la section E, confrontant : du nord, la maison Rapaire; de l'est, les hoirs Marsan; du midi, le boulevard d'Italie; de l'ouest, Marchisio.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de six mille huit cent vingt et un francs, ci..... **6.821 fr.**

L'un des originaux transcrit du dit contrat a été déposé au Greffe Général de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le douze avril mil neuf cent vingt et un.

L'Administrateur des Domaines,
PALMARO.

Etude de M^e Victor RAYBAUDI,
avocat-défenseur près la Cour d'Appel,
5, boulevard de l'Ouest, Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication à l'audience publique des criées du Tribunal civil de première instance de Monaco, devant M. Maurel, vice-président du dit Tribunal, commis à cet effet, en date du douze janvier mil neuf cent vingt et un, enregistré, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le quatre mars suivant, volume 153, numéro 3, a été déposée aujourd'hui même au Greffe Général de Monaco,

M. Henri DE SINIBALDI, domicilié à Monaco, villa Henri, impasse de la Fontaine, s'est rendu adjudicataire d'une maison entière, avec jardin attenant, à usage d'hôtel et de magasin, connue sous le nom de *Villa Ravel*, sise à Monte-Carlo, Principauté de Monaco, entre les rues du Portier et des Oliviers, licitée entre :

1^o M. Henri DE PLUNKETT, négociant, demeurant à Paris,

2^o M^{me} Renée-Madeleine DE PLUNKETT, épouse de M. Dominique-René PREVERT et ce dernier pour l'autorisation maritale, demeurant ensemble à Monaco,

Poursuivants, représentés par M^e Paul Cioco, avocat-défenseur;

Et 3^o M^{me} Jeanne-Pauline DE PLUNKETT, épouse de M. Gaspard CROZIER, ministre plénipotentiaire, demeurant à Paris.

Co-licitante.

Le dit immeuble dépendant de la succession de M^{me} Adèle BOUCHET, veuve de M. François DE PLUNKETT, en son vivant rentière, demeurant à Paris.

Cette adjudication a eu lieu moyennant le prix principal de cent cinquante-cinq mille deux cents francs, outre les charges, ci..... **155.200 fr.**

Avis est donné à toutes les personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble ci-dessus des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, d'avoir à requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, sous peine d'être déchues de tous droits sur le dit immeuble.

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 12 avril 1921.

(Signé) RAYBAUDI, avocat-défenseur.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatre mars mil neuf cent vingt et un, dont expédition transcrite

au Bureau des Hypothèques de Monaco, le dix-neuf mars même mois, volume 153, n^o 11, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté; M. Etienne-Claude-Joseph-Albert CROVETTO, négociant en bois et charbons, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, villa Emmanuel, a acquis :

De M. Albert-Louis CROVETTO, son frère, receveur des Finances, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, n^o 19;

Tous ses droits, étant d'un quart, lui appartenant indivisément avec le dit M. Etienne Crovetto et les hoirs de M. Joseph Crovetto, propriétaires des trois quarts de surplus, sur :

1^o Une propriété située à Monaco, quartier des Révoires, consistant en un terrain sur lequel existe un hangar, d'une contenance approximative de neuf cent vingt mètres carrés quatre-vingt-dix décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le n^o 384 p. de la section B, confinant : au levant, à l'avenue Crovetto frères; au couchant, au chemin des Révoires; au sud, M. Rival, et au nord, le Domaine.

2^o Un immeuble situé à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle de la rue Sainte-Suzanne et de la rue du Commerce, sur lequel existent de vieilles constructions servant d'entrepôt de bois et charbons, d'une contenance de trois cent soixante mètres carrés quatre-vingt-seize décimètres carrés, porté au plan cadastral sous les n^{os} 291 et 292 de la section B, confinant : à l'est, M. Eugène Marquet et M^{me} Streicher; au sud, M. Matet, M. Pastor et M^{lle} Lemaire; à l'ouest, la rue du Commerce, et au nord, la rue Sainte-Suzanne.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de dix-huit mille francs, ci..... **18.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les droits vendus des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le douze avril mil neuf cent vingt et un.

Pour extrait :

Signé : ALEX. EYMIN.

1^{er} AVIS

M. CAPECCO Germain, demeurant à Monte-Carlo, rue des Orchiées, a acquis de M. PAVIN jeune, un numéro de Taxi, n^o 5.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Suivant acte sous seing privé en date, à Monaco, du 30 mars 1921, enregistré,

Il a été formé une société en nom collectif entre :

M. Edmond DEFRESSINE, directeur d'Agence immobilière, demeurant à Monte-Carlo, D'une part;

Et M. Charles MATHIS, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, D'autre part;

dont il est extrait ce qui suit :

Article 1^{er}. — Il y aura entre les soussignés une société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation de l'Agence de location et vente d'immeubles connue sous le nom d'Agence Defressine et que M. Defressine exploite actuellement à Monte-Carlo, 8, boulevard des Moulins.

Cette agence a pour objet la vente et la gérance d'immeubles, meubles et fonds de commerce, renseignements commerciaux, locations, prêts hypothécaires, représentations et correspondance de maisons étrangères.

Art. 2. — Cette société est contractée pour cinq années et six mois, qui commenceront à courir le premier avril 1921.

Art. 3. — Le siège de la Société est fixé à Monte-Carlo, 8, boulevard des Moulins.

Art. 4. — La raison et la signature sociales seront : DEFRESSINE & Co; chacun des associés aura le droit de faire usage de la signature sociale, mais il n'obligera la Société que lorsqu'il s'agira d'affaires qui l'intéressent. En conséquence, tous engagements, quels qu'ils soient, exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Monaco, le 30 mars 1921.

Signé : E. DEFRESSINE et CH. MATHIS.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN, Docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

SOCIÉTÉ ANONYME DU MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

Augmentation de Capital Prorogation de durée. Modifications aux Statuts

I. — Aux termes d'une délibération tenue à Monaco, au Siège social, en la forme authentique, par-devant M^e Eymin, notaire soussigné, qui en a dressé procès-verbal, le quatre décembre mil neuf cent vingt, l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société du Mont-de-Piété de Monaco a, à l'unanimité :

- 1° Porté à six cent cinquante mille francs le Capital social par la création de mille cinq cents actions nouvelles de cent francs chacune, à libérer entièrement en numéraire à la souscription ;
2° Changé la dénomination de la Société : Mont-de-Piété de Monaco, en celle de Crédit Mobilier de Monaco ;
3° Prorogé de vingt années la durée de la Société ;
4° Apporté, aux Statuts, les modifications suivantes :

Table with 2 columns: Texte ancien and Texte nouveau. It details the changes to the company's statutes, including the increase in capital and the change in name.

Art. 29. Le Conseil d'Administration représente 1° 2° Il fixe les dépenses générales de l'administration.

Art. 32. Il est nommé chaque année, etc. Les commissaires sont choisis, etc. La nomination des commissaires doit être ratifiée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur, rendue, etc.

Art. 30. Les produits nets, déduction faite des charges et de tous frais généraux et d'un intérêt de cinq pour cent du capital versé attribué aux actionnaires, constituent les bénéfices. Ces bénéfices sont répartis ainsi qu'il suit :

Art. 51. Lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième (1/10) du Capital social, le prélèvement affecté à sa formation sera suspendu; toutefois il reprendrait son cours si la réserve venait à descendre au-dessous de ce dixième.

Art. 53. Si les comptes annuels présentaient des pertes entamant le capital, celui-ci devrait être reconstitué d'abord avec le fonds de réserve, et en cas d'in-

Art. 29. Le Conseil d'Administration représente. 1° 2° Il fixe les dépenses générales de l'administration. Indépendamment du passif obligatoire et des bons à terme prévus à l'article 18, il est autorisé à contracter en une ou plusieurs fois, à maintenir et à renouveler indéfiniment selon les besoins de la société jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq cent mille francs (500.000), tous emprunts en banque ou autrement, par voie d'ouverture de crédit, de compte courant ou de toute autre manière et à telles clauses et conditions qu'il avisera.

Art. 32. Il est nommé chaque année etc. (sans changement). Les commissaires sont choisis, etc. (sans changement). La nomination des Commissaires doit être ratifiée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de première instance rendue, etc. (Le surplus de l'article sans changement.)

Art. 50. Les produits nets, déduction faite des charges et de tous frais généraux constituent les bénéfices. Ces bénéfices sont répartis ainsi qu'il suit :

Art. 51. Lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième (1/10) du Capital social, le prélèvement affecté à sa formation sera suspendu; toutefois il reprendrait son cours si la réserve venait à descendre au-dessous de ce dixième.

Art. 53. Si les comptes annuels présentaient des pertes entamant le capital, celui-ci devrait être reconstitué d'abord avec le fonds de réserve, et en cas d'in-

suffisance, avec les bénéfices postérieurs. En cas d'insuffisance des produits d'une année pour distribuer aux actionnaires un dividende de cinq pour cent, le complément pourra être pris, en vertu d'une Assemblée Générale, sur le fonds de réserve, s'il en existe un, le capital étant d'abord reconstitué comme il est dit ci-dessus.

Art. 55. L'Assemblée appelée à se prononcer sur toutes modifications aux statuts doit comprendre un nombre d'actionnaires réunissant au moins la moitié du capital social.

Si cette quotité, etc.

Art. 57. La dissolution de la Société a lieu de plein droit à l'expiration de sa durée, et en cas de rachat de la concession par le Gouvernement Princier, moyennant le prix fixé à forfait, dans l'Ordonnance du trois mai mil neuf cent sept, au double du capital versé par l'actionnaire.

En outre, etc.

Art. 60. Toutes contestations au Parquet de M. l'Avocat Général près le Tribunal Supérieur de Monaco, toutes assignations et notifications, etc.

II. — Les susdites résolutions et modifications ont été approuvées par S. A. S. M^{gr} le Prince Souverain de Monaco, suivant Ordonnance du 8 février 1921, promulguée le 15 février et publiée dans le Journal de Monaco du 22 février même mois.

III. — Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le trente mars mil neuf cent vingt et un, le Conseil d'Administration de la Société du Mont-de-Piété a déclaré que les mille cinq cents actions représentant l'augmentation de capital votée par l'Assemblée Générale, précitée ont été entièrement souscrites par le Trésor Princier, à qui elles avaient été réservées, et que les cent cinquante mille francs, montant des dites actions, ont été versées dans les Caisses de la Société. A cet acte est annexée la liste de souscription certifiée par les Membres du Conseil d'Administration.

IV. — Suivant une deuxième délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société du Mont-de-Piété, tenue au Siège social, en la forme authentique, par-devant M^e Eymin, notaire soussigné, qui en a dressé procès-verbal le trente mars mil neuf cent vingt et un, la dite Assemblée régulièrement convoquée et constituée, ainsi qu'il est établi au dit procès-verbal, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le Conseil d'Administration dans l'acte précité et a confirmé les modifications apportées aux articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 12, 29, 32, 50, 51, 53, 55, 57 et 60 des Statuts par l'Assemblée Générale du 4 décembre 1920.

V. — Une expédition du procès-verbal authentique de l'Assemblée Générale extraordinaire du quatre décembre mil neuf cent vingt; une expédition de l'acte du trente mars mil neuf cent vingt et un de la déclaration de souscription et de versement de l'augmentation de capital avec la liste de souscription et de versement y annexée, et une expédition du procès-verbal authentique de la délibération du trente mars mil neuf cent vingt et un,

suffisance, avec les bénéfices postérieurs. En cas d'insuffisance des produits d'une année pour distribuer aux actions un dividende de cinq pour cent (5 %) du capital non remboursé, le complément pourra être pris, en vertu d'une Assemblée Générale ordinaire, sur le fonds de réserve s'il en existe un, le capital étant d'abord reconstitué comme il est dit ci-dessus.

Art. 55. L'Assemblée appelée à se prononcer sur toutes modifications aux statuts ou sur l'émission d'obligations doit comprendre un nombre d'actionnaires réunissant au moins la moitié du capital social.

Si cette quotité, etc.

(Le reste de l'article sans changement).

Art. 57. La dissolution de la Société a lieu de plein droit à l'expiration de sa durée, et éventuellement en cas de rachat de la concession par le Gouvernement Princier.

En outre, etc.

(Le reste de l'article sans changement).

Art. 60. Toutes contestations au Parquet de M. le Procureur Général près la Cour d'Appel de Monaco; toutes assignations et notifications, etc.

(Le reste de l'article sans changement).

ont été déposées, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté.

Pour extrait publié en conformité de l'article 17 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907. Monaco, le 12 mars 1921.

ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, Notaire,
2, Rue du Tribunal, Monaco.

**Société Anonyme de Minoterie
Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires
de Monaco**

Conformément à l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907 sur les Sociétés anonymes par actions, il est donné avis du dépôt fait, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté, des expéditions des actes ci-après :

1^o Procès-verbal dressé, en la forme authentique, par M^e Eymin, notaire soussigné, le vingt-deux juin mil neuf cent vingt, de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco, décidant : le rachat total ou partiel des parts de fondateur ; l'élévation du capital social à Un million de francs par la création de quatre mille actions nouvelles de cent francs chacune : la création d'une charge obligataire de huit cent mille francs par l'émission de mille six cents obligations de cinq cents francs chacune ; et diverses modifications aux articles 3, 8, 56 et 66 des Statuts ; — les sus dites résolutions et modifications approuvées par Ordonnance Souveraine du onze août mil neuf cent vingt et publiées dans le *Journal de Monaco* du 31 août 1920.

2^o Déclaration faite par les Administrateurs de la Société, suivant acte reçu par le dit M^e Eymin, le trente et un mars mil neuf cent vingt, de la souscription à l'augmentation de capital votée par l'Assemblée précitée et du versement intégral du montant de la dite augmentation, auquel acte est annexé la liste nominative, dûment certifiée, des souscripteurs contenant leurs noms, prénoms et qualités avec le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux.

3^o Et procès-verbal dressé en la forme authentique par M^e Eymin, notaire soussigné, le trente et un mars mil neuf cent vingt, de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la dite Société, qui a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le Conseil d'Administration dans l'acte notarié précité, et confirmé les modifications apportées aux articles 3, 8, 56 et 66 des Statuts par la délibération du vingt-deux juin mil neuf cent vingt.

Monaco, le douze avril mil neuf cent vingt et un.

ALEX. EYMIN.

THE GRAND HOTEL MONTE CARLO LIMITED

Messieurs les Actionnaires de la Société Anglaise « The Grand Hotel Monte Carlo Limited » sont convoqués à l'Assemblée Générale extraordinaire pour le mardi 19 avril 1921, à 3 heures, à la Société des Ingénieurs Civils de France, 19, rue Blanche, à Paris.

ORDRE DU JOUR :

Décisions à prendre sur :

- 1^o Le lieu de réunion de l'Assemblée ;
- 2^o La mise en liquidation de la Société et la nomination du Liquidateur ;
- 3^o L'acte de vente du Grand Hôtel signé le 20 novembre 1920 par les anciens Administrateurs, sans qualité de la Société ;
- 4^o Les mesures à prendre pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif ;
- 5^o Les mesures à prendre pour l'apurement des comptes, la remise des documents sociaux et le quitus des anciens Administrateurs ;
- 6^o Les pouvoirs spéciaux du Liquidateur au point de vue administratif et litigieux.

SOCIÉTÉ « AUTO-RIVIERA »
Société anonyme au capital de 2 Millions de francs
SIÈGE SOCIAL A MONTE CARLO

AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société « Auto-Riviera » sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le 3 mai 1921, à 11 heures, au siège social, à Monte-Carlo, rue des Lilas, n^o 6.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Lecture du rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3^o Lecture du bilan et du compte de profits et pertes ; approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice écoulé et quitus aux Administrateurs ;
- 4^o Fixation éventuelle du dividende ;
- 5^o Nomination de trois Commissaires des Comptes pour l'exercice 1921 ;
- 6^o Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société (art. 27 des statuts) ;
- 7^o Vote sur toutes autres propositions accessoires.

Les propriétaires de dix actions au moins, doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée ou de se faire représenter, être inscrits sur les registres de la Société, six jours au moins avant celui fixé pour la réunion.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte et la Banque Marseillaise équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Le Conseil d'Administration.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seings privés en date, à Monaco, du 17 décembre 1920, enregistré, M. Gioberto GRASSO, parfumeur, demeurant à Monaco, a acquis de M. Gabriel AGET, parfumeur, demeurant aussi à Monaco, le fonds de commerce de dépôt de parfumerie avec laboratoire de dosage exploité à Monaco, 21, boulevard de l'Ouest.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition entre les mains de l'acquéreur, au siège du fonds vendu, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

BAR - RESTAURANT, avec Appartement, belle situation, bon rapport, bail p. 7 ans, à remettre cause départ. — Ecrire à M. Emile Schultz, 3, rue des Violettes, Monte-Carlo.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Ouverture d'une Agence P.-L.-M. à Genève

L'Agence que la Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a décidé de créer à Genève, 3, rue du Mont-Blanc, et dont il a été annoncé l'ouverture prochaine, fonctionnera à partir du 1^{er} avril.

Cette Agence fournira tous renseignements utiles sur les voyages, délivrera des billets de toutes catégories pour les chemins de fer français et louera les places de luxe et ordinaires pour les trains P.-L.-M.

**SOCIÉTÉ ANONYME
DES**

**BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO**

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire, convoquée pour le 14 Avril 1921, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion ordinaire qui aura lieu le **Jedi 28 Avril 1921, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.**

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;
- 3^o Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4^o Fixation du Dividende ;
- 5^o Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- 6^o Ratification de Conventions (achat, cession ou échange de droits et propriétés) ;
- 7^o Renouvellement du Conseil d'Administration ;
- 8^o Nomination de l'Administrateur Délégué ;
- 9^o Nomination des Commissaires des Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Gérant, L. AUREGLIA. — Imprimerie de Monaco, 1921.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numero 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numeros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 36873, 36874.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 53526 et 53527.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1920. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 90358 à 90365 inclus, et Cinquante Actions de la même Société, portant les numeros 31571 à 31620 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 septembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 49904 et 55560.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 octobre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 46018 et 52961.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 17747 et 47897.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Cinq Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, portant les numeros 10732, 10733, 11029, 11030 et 11031.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 14232 et 14233.

Titres frappés d'opposition (Suite).

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1920. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 2040, 21226, 35475.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 mars 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numero 90518.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 13694.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numero 52022.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 39557, 48061 et 52515.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations de la même Société, portant les numeros 66050, 88600, 97448 et 97449.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1920. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numeros 36641, 36642, 36643, 37614, 37294 à 37298 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.